

Université Paris 8 et S.E.R.A.C. Formation

Diplôme de Formation Supérieure de Spécialité

Universitaire

DFSSU

Interprète Langue des Signes Française / Français

L'interprète en Langue des Signes a-t-il un rôle dans le création et la diffusion
des néologismes en LSF ?

Session 2005- 2006

Claire LUCE

Remerciements

Je ne voulais pas faire de cette partie quelque chose de figé, une forme froide et obligatoire. Les remerciements qui vont suivre sont sincères et profonds. J'ai eu la chance immense d'être très aidée et entourée lors de cette formation et pendant la rédaction de ce mémoire. Je dois énormément à beaucoup de personnes. Je ne pourrais pas tous vous nommer ici, mais ce n'est pas pour autant que je n'ai pas conscience de ce que je vous dois.

Merci à tous mes formateurs et à tous mes tuteurs de stages, merci aux usagers Sourds et entendants d'avoir accepté ma présence pendant ces périodes.

Merci à tous les Sourds qui m'ont soutenue, et à ceux qui ont participé aux entretiens. Merci à Brigitte, Jacques et Frédéric.

Merci à tous mes relecteurs, dont Muriel, Maryvonne, Céline, Mélanie et Fred.

Merci aux ILS qui ont bien voulu participer au questionnaire. Merci à Florence et à Sandrine.

Merci à ceux qui m'ont aidée au point de vue logistique. Merci à Madame Aguiton, Sylvie et Michel.

Merci à Elisabeth.

Merci enfin et surtout à ma Famille qui toujours a su me soutenir.

PREAMBULE :

Le métier d'interprète Langue des Signes Française / Français nécessite l'acquisition d'une bonne maîtrise des deux langues et des deux cultures. Pour parvenir à cette technicité, l'Université Paris 8 et S.E.R.A.C. Formation proposent une formation sanctionnée par le Diplôme de Formation Supérieure de Spécialité Universitaire (DFSSU).

Afin de se préparer à l'examen final, les étudiants bénéficient d'une formation théorique et pratique. Les examens de pratiques validés, les stagiaires sont tenus de rédiger un mémoire regroupant un rapport de stage, élaboré à partir des expériences vécues sur le terrain, ainsi qu'une synthèse des acquis et un thème de recherche ; ce thème devant avoir un rapport direct avec le métier d'Interprète en Langue des Signes.

Le présent mémoire est constitué du rapport de stage, suivi de la synthèse des acquis et du thème de recherche ayant la néologie pour thématique. Nous avons voulu qu'une même idée circule dans ces trois travaux, c'est pourquoi, nous avons orienté nos écrits autour de la réflexion concernant l'aspect déontologique du métier.

SOMMAIRE GENERAL

<u>RAPPORT DE STAGE</u> :	p5
<u>Introduction</u> :	p7
<u>I- La position de l'interprète</u> :	p9
<u>II- La fidélité</u> :	p14
<u>III- La neutralité</u> :	p17
<u>Conclusion</u> :	p20
<u>SYNTHESE DES ACQUIS</u> :	p21
<u>Introduction</u> :	p23
<u>I- le code déontologique</u> :	p25
<u>II- Le code de conduite professionnelle</u> :	p28
<u>III- L'identité de l'interprète</u> :	p32
<u>Conclusion</u> :	p36
Enseignements cités	p37
Annexes	p38

<u>THEME DE RECHERCHE</u> :	p41
<u>Introduction</u> :	p43
<u>I- La Néologie</u> :	p45
<u>II- Néologie et interprète</u> :	p50
<u>III- Néologie et Sourd</u> :	p56
<u>Conclusion</u> :	p61
Bibliographie :	p62
Annexes	p63

RAPPORT DE STAGES

SOMMAIRE

<u>Introduction</u> :	p6
<u>I- La position de l'interprète</u> :	p9
<u>I- a) La position de l'interprète dans l'espace</u> :	p9
<u>I- b) La position morale</u> :	p12
<u>II- La fidélité</u> :	p14
<u>II- a) Savoir faire répéter</u> :	p14
<u>II- b) La compréhension de l'environnement</u> :	p15
<u>II- c) Le manque de connaissances</u> :	p16
<u>III- La neutralité</u> :	p17
<u>III- a) La voix et le geste</u> :	p17
<u>III- b) Les convictions personnelles</u> :	p18
<u>III- c) Les connaissances personnelles</u> :	p18
<u>Conclusion</u> :	p20

Introduction :

Le 18 octobre 2005 la nouvelle promotion d'Interprète en Langue des Signes intègre la formation Diplôme de Formation Supérieure de Spécialité Universitaire (DFSSU) dispensée conjointement par SERAC Formation et l'Université Paris 8. Jusqu'au 2 juin 2006 les étudiants suivent un enseignement théorique étayé de douze semaines de stages pratiques sous la tutelle d'interprètes diplômés. Ces stages, répartis sur trois périodes, permettent lors d'une première semaine d'observation de confronter l'interprète stagiaire aux réalités de la profession. Ensuite, pendant les deux autres périodes, respectivement de sept et quatre semaines, l'étudiant construit sa future identité en participant activement aux interprétations.

Les cours qui nous ont été dispensés nous ont permis de prendre conscience que la déontologie constitue l'élément moteur de la vie d'un interprète. Il est vrai que l'aspect théorique des enseignements formalisait quelque peu les notions de « secret professionnel », « neutralité » et « fidélité » mais cela restait encore flou pour certains d'entre nous. Nous avons pu les acquérir complètement en observant nos différents tuteurs en situation d'interprétation mais également lors de notre propre pratique durant les stages.

Du simple regard, au questionnement, puis au passage à l'acte et à l'analyse de l'interprétation effectuée, c'est tout un chemin d'intégration d'une pratique qui s'effectue et c'est ce même chemin que je vais emprunter maintenant pour présenter mon rapport de stage.

L'exposé qui va suivre s'articule autour de trois grands axes et s'appuie sur une réflexion menée au cours des stages.

Tandis que le premier point s'interroge sur l'importance du positionnement de l'interprète en abordant les questions de la triangulation et de la position morale, le second expose la problématique de la fidélité au discours en s'appuyant sur les conditions nécessaires à une bonne interprétation : faire répéter, comprendre l'environnement et connaître le sujet. Enfin, la troisième partie, pose le problème de la neutralité de l'interprète. nous verrons en

effet que la voix, le geste, l'importance des convictions personnelles, peuvent avoir une incidence sur la qualité de l'interprétation.

I- La position de l'interprète :

Avant d'entrer dans le cœur de la problématique, il convient de rappeler quels sont les rôles, fonctions et limites de l'interprète. D'après *le Petit Robert 2005*, un

« *INTERPRETE : Personne qui donne oralement, dans une langue, l'équivalent de ce qui a été dit dans une autre, servant d'intermédiaire entre personnes parlant des langues différentes* ».

On peut donc en déduire que son rôle premier est de restituer le contenu d'un discours, émis dans une langue A vers une langue B, il ne doit pas apparaître lui-même en qualité de locuteur. C'est pourquoi l'interprète doit être clair quant à la place qu'il occupe dans cette situation de communication.

L'interprète Français/ Langue des Signes Française (LSF) ne déroge pas à cette règle.

En quoi la position de l'interprète peut-elle influencer sur la retransmission d'un discours? C'est ce que nous allons tenter d'expliquer dans ce chapitre.

I- a) La position de l'interprète dans l'espace :

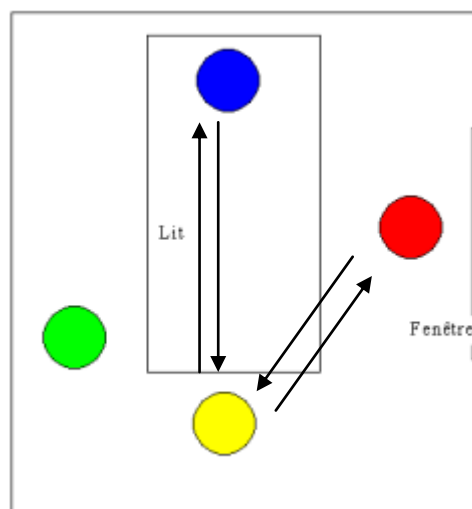
Au cours de notre formation théorique, et notamment pendant les simulations d'entretien, on nous a bien stipulé que si notre positionnement dans l'espace forme un triangle locuteur- interlocuteur- interprète, l'interprétation devient problématique. Lors de mes stages pratiques, j'ai pu expérimenter à mes dépens, ce qu'était cette situation dite de « triangulation ».

L'exemple qui va suivre se passe à l'hôpital où un patient sourd venant de subir une intervention, reçoit la première visite post- opératoire de son chirurgien. Ma tutrice me laisse l'intégralité de l'interprétation. Lorsque le praticien nous a été présenté, nous sommes tous entrés dans la chambre du malade. Afin de pouvoir traduire, je m'approche du médecin, mais il s'écarte aussitôt. En temps que jeune stagiaire, je n'ose pas me rapprocher de lui.

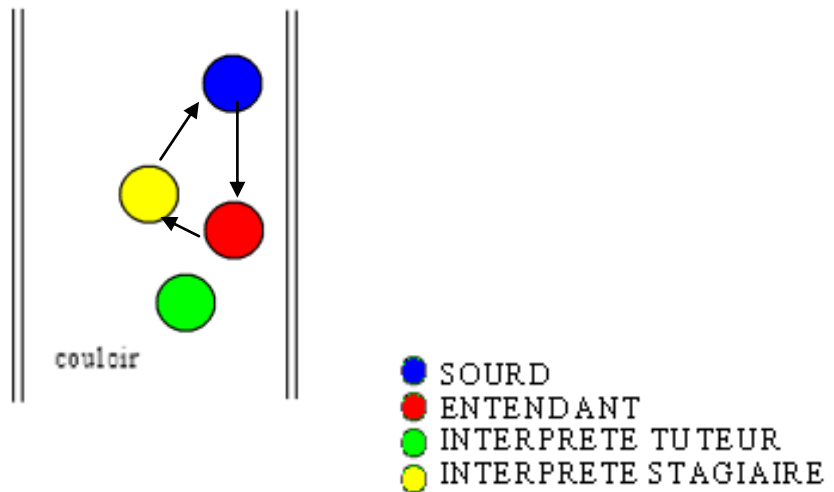
Il en a découlé une très belle triangulation. J'étais très consciente que cet emplacement était un handicap pour la communication, d'autant que le chirurgien avait la fenêtre dans

son dos plongeant ainsi ses traits à contre-jour par rapport au sourd. Ce dernier se trouve contraint d'attacher son regard sur moi. De plus, le praticien ne s'adresse pas à lui directement, mais me dit : « Dites lui que..., Demandez-lui si..., etc. ». Il lui a été impossible de s'adresser directement à son patient bien que je le lui ai demandé à plusieurs reprises. Il n'y a donc plus aucune forme de communication directe entre le chirurgien et le malade. Toutes ces raisons expliquent que cet entretien a vraiment été difficile à mener.

- SOURD
- ENTENDANT
- INTERPRETE TUTEUR
- INTERPRETE STAGIAIRE



Le second exemple de triangulation se déroule à l'université. Une étudiante sourde doit faire des démarches administratives auprès de différents secrétariats. Au cours d'un de ses déplacements, elle rencontre une camarade et en profite pour lui poser des questions relatives à leurs études communes. Dans cette situation le plus difficile est le placement. En effet, la conversation dont j'ai la charge a lieu dans un couloir assez étroit. Lors de la prise de relais, c'est à dire lorsque je prends la suite de l'interprétation de ma tutrice, j'ai moi-même créé une triangulation : de par mon positionnement dans l'espace, n'étant pas juste à côté de la personne s'exprimant à l'oral, et bien en face de celle s'exprimant en LSF, nous formions un triangle :



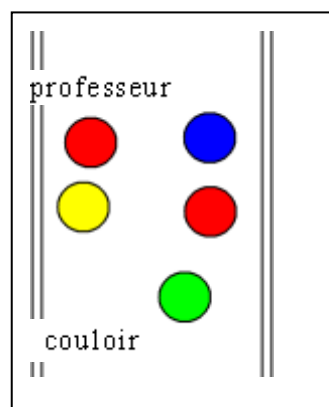
Ainsi, la personne entendante ne s'adresse pas directement à l'étudiante sourde en la regardant et en lui disant «tu», mais me en disant : « dites-lui que... ». et cela bien que la personne sourde s'adresse à elle en LSF en employant le «tu», que je traduis en français.

Ceci a comme conséquence de me déstabiliser et, lorsque le professeur passant dans le couloir se joint à leur conversation, je m'embrouille avec les possessifs lors de ma traduction vers la LSF :

exemple :

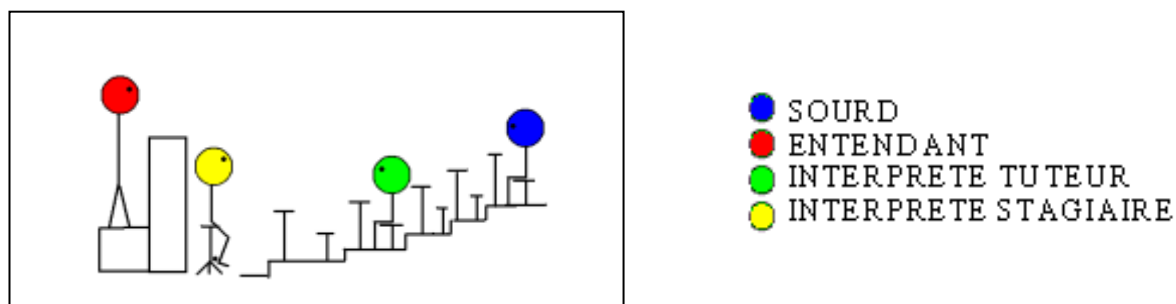
le professeur en français : dans **mon** casier, à **mon** nom → j'ai traduit : dans **son** casier, à **son** nom.

Exactement comme avec le chirurgien du premier exemple, à ceci près qu'au cours de mon interprétation j'ai pu rectifier ma position :



A partir de cet instant l'interprétation est devenue plus aisée et j'ai pu apprécier de ne plus être prise à partie dans la discussion par les différents locuteurs.

D'autres situations d'interprétation sont beaucoup plus claires car la place de l'interprète est « réservée » par habitude. Ainsi, dans une école d'architecture, certains cours magistraux sont donnés dans un amphithéâtre. C'est une action régulière et tout le monde à l'habitude de l'interprète. Le schéma ci-dessous représente l'amphithéâtre vu de profil.



La difficulté que j'ai eue tient du fait de mon manque de connaissance du lexique LSF dans le domaine abordé mais nous détaillerons cet aspect un peu plus loin dans le développement.

La vigilance de l'interprète ne doit pas s'arrêter à l'aspect physique de son positionnement. Il doit également demeurer vigilant quant à son positionnement moral.

I- b) La position morale :

Le fait de respecter la transmission de la parole d'un locuteur à l'interlocuteur, signifie que seule la pensée du locuteur doit être transmise. L'interprète ne doit pas s'inscrire personnellement dans l'échange, son opinion ne doit pas paraître. Comme par exemple de répondre à la place de l'interlocuteur. J'ai eu l'occasion d'observer cette prise de parole lors d'un de mes stages, de façon fugitive et ponctuelle :

Ma tutrice vient d'achever d'interpréter un cours de code. Le jeune homme (sourd) s'apprête à sortir de l'auto-école quand la secrétaire le rappelle au sujet des règlements des cours de conduite. On lui demande de sortir un document de son sac, et, pendant qu'il a la tête penchée, la secrétaire lui demande également si la dernière fois il

avait payé par chèque ? Ma tutrice n'a pas traduit la question, mais a hoché la tête dans un mouvement affirmatif. Je suis restée interloquée et, lorsque nous sommes parties, je l'ai questionnée. Elle m'a expliqué que cette digression était minime, qu'elle ne portait pas à conséquence et qu'au contraire elle avait permis de gagner du temps. Pourtant, n'appartenait-il pas au jeune homme de répondre lui-même ?

Une autre position que l'interprète doit veiller à ne pas prendre : c'est de faire un résumé du discours.

L'entretien que je vais vous exposer était très gênant de ce point vue. Ma tutrice m'avait laissé le pilotage d'un rendez-vous entre un médecin, une patiente sourde adulte et son éducatrice spécialisée. Ce qui m'a mis le plus mal à l'aise, c'est que le praticien, connaissant très bien l'accompagnatrice et la patiente, a pris l'habitude de s'adresser d'avantage à l'éducatrice qu'à la jeune femme sourde. D'un autre côté, le spécialiste sait utiliser les services d'un interprète : je n'ai eu aucune difficulté pour me positionner à ses côtés, même lorsqu'il se déplaçait, pourtant la pièce était exiguë et nous étions nombreux. Il connaît d'autant mieux mon rôle qu'à certains moments il me demandait de ne pas traduire ; en cela que je trouvais la situation embarrassante. C'est pourquoi, quand le médecin me demandait de ne pas interpréter ce qui allait suivre, je traduisais en LSF : « Ce n'est pas utile à l'interprète de traduire ». J'espérais que la patiente réagisse mais elle l'a très peu fait. Quand elle l'a demandé, j'ai pu reprendre ma traduction, ce qui était beaucoup plus facile à gérer pour moi.

Le problème de positionnement moral est arrivé en fin d'entretien. La patiente se rhabille, le médecin continue à expliquer certains points. Je l'interrompt en précisant que la jeune femme a la tête baissée et qu'elle ne peut pas suivre la traduction. Le médecin la regarde tout en continuant à discuter avec l'éducatrice. Profitant d'un rapide coup d'œil de la sourde vers moi, je préviens le médecin que ma traduction est de nouveau suivie par sa patiente. Celle-ci de fait interrompt son action afin de pouvoir suivre visuellement le discours ; et ce à plusieurs reprises.

En soit, je ne vois pas ce qu'il peut y avoir de dérangeant : le thérapeute parle, je traduis. Cependant, lorsque nous nous sommes retrouvées seules, ma tutrice m'a fait remarquer que cette partie de ma traduction avait été un peu pénible, d'autant que le

médecin répétait ce qu'il avait déjà expliqué avant et que mon interprétation avait fait perdre du temps. Pour elle, il aurait été plus judicieux que je conserve ces informations afin de laisser la patiente s'habiller, quitte à les lui redonner dans le couloir une fois l'entretien terminé. Durant la formation à SERAC, nous avons vu que le rôle d'un interprète est de tout traduire. Si le praticien était gêné par ces interruptions, il n'avait qu'à attendre que sa patiente soit vêtue, ou, si les consignes étaient adressées uniquement à l'éducatrice, il pouvait, comme il l'avait déjà fait, m'informer de la non- nécessité de traduire. Dans cette situation, je pense que ce n'était pas à moi de décider de traduire ou non.

II- La fidélité :

La fidélité à un discours requiert certaines conditions de base. En effet, pour pouvoir transmettre un discours émis d'une langue A dans une langue B, il faut que l'interprète puisse le percevoir correctement, qu'il puisse « l'entendre ». Il lui incombe donc de s'aménager de bonnes conditions d'écoute. Ces conditions sont diverses.

II- a) Savoir faire répéter :

Faire répéter un locuteur n'est pas un exercice facile. C'est pourtant une nécessité si au cours d'une interprétation l'interprète n'a pas saisi le message. Cela a été difficile pour moi. Mes tuteurs m'ont pourtant signalé plusieurs fois que je n'avais pas à être timide sur mon temps de travail.

Demander à faire répéter peut venir du fait qu'à un instant donné l'interprète n'a pas entendu. Par exemple, quand le locuteur parle sur un ton trop faible ou que l'on soit dans un environnement bruyant. Le risque, si l'on ose pas faire répéter, c'est qu'à un moment il y ait des malentendus de générés.

Une autre situation: l'interprète n'a pas compris le message. Ainsi, pendant un cours d'informatique, mon tuteur m'avait confié une partie de la traduction. Le professeur parlait de la conception d'images par le biais de l'ordinateur. Il expliquait qu'il fallait prendre certaines précautions si on ne voulait pas avoir des problèmes « d'ancrage ». Comme il s'agissait d'image, j'ai compris « encrage ». Bien sûr la stagiaire ne comprenant pas ce que le signe « encre d'imprimerie » venait faire dans ce contexte, elle a interrompu le formateur pour avoir des explications. Mon tuteur, voyant le malentendu s'instaurer, est intervenu, j'ai compris qu'il fallait être particulièrement vigilant dans les terminologies professionnelles.

II- b) La compréhension de l'environnement :

Lors d'un relais que ma tutrice m'avait confié, j'ai ressenti un certain malaise. En effet, il nous fallait traduire une réunion d'équipe de professionnels sourds et entendants. Le contenu n'était pas difficile, tant au niveau vocabulaire vers la Langue des Signes, que de la Langue des Signes vers le Français. Les débits n'étaient pas trop rapides, et les intervenants assez respectueux des tours de paroles. Je n'ai pas fait d'omission, ni d'ajout, ni de transgression. Somme toute, une interprétation correcte pour une débutante. Les visages des participants sourds et ma conviction intérieure me laissaient entendre que malgré tout, mon interprétation ne s'adaptait pas parfaitement à la situation.

Profitant du debriefing, je questionne ma tutrice. Il s'avère que mes difficultés venaient d'un manque d'informations sur le contexte. En effet, ma traduction ne reflétait pas les problèmes relationnels entre les différents professionnels de l'institution. Si j'avais eu connaissance de ces implicites, mon interprétation au lieu d'être correcte, aurait été bien plus fidèle.

II- c) Le manque de connaissances :

Les connaissances de l'interprète influencent également sur la fidélité de la restitution d'un message. Ces connaissances peuvent porter sur le sujet ou sur le lexique.

Le manque de connaissances lié à un sujet peut rendre une traduction particulièrement difficile. L'interprète peut ne pas connaître le sujet, c'est à dire qu'il ne maîtrise pas un domaine particulier. Même si tous les éléments qui participent à une bonne interprétation sont réunis - à savoir une bonne position, de bonnes conditions d'écoute, d'éclairage, des locuteurs ayant un débit de parole parfait, *etc.* - si le sujet n'est pas maîtrisé l'interprétation ne sera pas réussie.

Par exemple, dans le domaine médical, si l'interprète doit traduire une conférence sur l'anatomie de l'œil, il convient qu'il ait certaines connaissances de base afin qu'il puisse comprendre ce qui est dit. Si ce n'est pas le cas, le sens de discours lui échappe et il ne peut assurer son rôle.

Autre facteur handicapant : la non maîtrise du lexique. Prenons pour exemple une situation vécue pendant un de mes stages.

Il s'agissait d'un cours portant sur les différents matériaux utilisés dans la construction. Je connais bien ce vocabulaire en français : *béton, béton armé, chape, ciment*, sont des termes usuels. Pourtant, ne les maîtrisant pas en LSF, j'étais incapable d'assurer une interprétation fluide. L'aide de ma tutrice, qui me soufflait le vocabulaire, m'a été très précieuse.

Dans de telles situations, il est primordial pour l'interprète de se documenter, de préparer ses interventions. S'il ne le fait pas, il court le risque de ne pas être en mesure de tout traduire.

Cette mise en difficulté peut alors devenir visible de l'extérieur tant il n'est pas toujours évident pour l'interprète, et surtout pour l'interprète débutant, de masquer ses sentiments. Cet aspect du problème relève de la question de neutralité.

III- La neutralité :

Afin qu'une interprétation soit fidèlement transmise il est primordial que les intentions du locuteur soient justement restituées. Ainsi, lorsque l'interprète n'est pas sûr de lui, tout son entourage le perçoit ; la personne sourde par la gestualité, la personne entendante par le manque d'assurance dans la voix.

III- a) La voix et le geste :

Dans tout discours il y a une part du sens qui est transmise par ce qui est dit : le contenu, et une autre part qui est véhiculée par la manière de dire.

Dans les premiers temps où j'ai commencé à traduire, intimidée par le public, je n'osais pas « donner de la voix ». A tel point que j'étais parfois à peine audible. Résultat, je donnais l'impression au public entendant de ne pas être sûre de mon interprétation. Le public avait la sensation que le discours rapporté n'était pas forcément très juste. En un sens c'était effectivement cela : le contenu de ma traduction était juste mais mon ton n'était pas adapté et ne correspondait pas à l'image que renvoyait le sourd. En effet, la personne sourde que je traduais ne ressentait réellement aucune timidité et c'est pourtant le sentiment que ma voix ajoutait. De plus, ce malaise était également perçu par le sourd qui par conséquent doutait également que ses propos soient justement rendus.

J'ai dû apprendre à étouffer mes sentiments personnels afin de pouvoir faire miens ceux de la personne que j'étais en train de traduire. Il m'a fallu être en colère, joyeuse, inquiète, quand la personne que j'interprétais l'était.

La voix transmet ces informations mais le geste aussi. Un manque d'assurance en LSF se manifeste dans le regard, dans une amplitude de mouvements plus restreinte, des pointages moins bien définis, ... Il est évident que ceci n'échappe pas au sourd qui va rapidement « décrocher » du discours, c'est à dire ne plus s'investir dans l'écoute ou douter de sa qualité.

Un autre risque consiste à ce que l'interprète soit en parfait désaccord avec ce que dit le locuteur. Dans une telle situation, conserver un visage (et/ou un ton) neutre n'est pas aisé.

III- b) Les convictions personnelles :

Lorsque l'on veut soi-même faire passer un message, on use de conviction. Sans cette motivation l'interlocuteur ne peut être convaincu. En temps qu'interprète, notre rôle est de transmettre l'intention du locuteur et cela que nous partageons ou non ses opinions. Pour illustrer ce point, prenons l'exemple pris sur le terrain :

Lors d'une action, je devais interpréter une réunion d'informations sur l'implant cochléaire.

Ce sujet est pour moi douloureux puisqu'il fait référence à un passé personnel. C'est donc quelque chose que je gère assez difficilement. En effet, j'ai dû fournir un très gros effort afin de ne pas dévoiler mes sentiments ni mon malaise et rester la plus neutre possible face aux personnes présentes. J'ai découvert ce jour là quelle fatigue cela apporte : je devais fournir des efforts pour suivre le discours, pour le comprendre et le restituer, et en plus pour masquer mes sentiments. J'étais très contente d'avoir réussi ce contrôle sur moi, mais pour parvenir à ce résultat j'ai dépensé plus d'énergie durant les quarante minutes qu'a duré la réunion que si j'avais travaillé le double de temps.

En plus de ses convictions, l'interprète doit cacher ses connaissances, notamment celles qu'il possède des deux cultures (Sourde et entendante).

III- c) Les connaissances personnelles :

La neutralité s'étend également aux connaissances que l'interprète peut avoir. Ceci est particulièrement vrai lorsqu'il est le seul détenteur d'une information que d'autres cherchent à se procurer. Expliquons cela de manière concrète :

J'ai eu l'occasion d'être présente à un entretien entre une conseillère d'orientation et un élève de troisième. J'ai pris un relais (environ 10 minutes) et pour moi s'est tout de suite posée la question de la neutralité. En effet, il était évident que la conseillère ne connaissait rien au monde des sourds et à sa culture. Elle semblait méfiante quant aux affirmations de l'adolescent.

A l'époque où j'étais interface de communication, je serais intervenue pour appuyer les dires du jeune homme : oui il existe des comédiens sourds, oui il a des cours de théâtre, sans doute aurais-je donné des adresses afin que cette professionnelle puisse s'informer. Mais le rôle de l'interprète n'est pas là, et, s'il est parfois difficile de savoir où se situent les limites, il faut se rappeler le conseil de nos formateurs qui consiste à se dire : « Si les locuteurs n'avaient pas de problèmes de communication, serais-je présente ? Non bien sûr. Et ils devraient chercher les informations manquantes par eux-mêmes. ».

La somme de ces expériences, acquise pendant les stages, m'a permis de voir plus clair dans la pratique de ma nouvelle profession.

Conclusion :

Ainsi, la formation d'un interprète se construit autour de deux enseignements : la théorie, qui apporte une grande part de la technicité, et la pratique du métier qui permet d'intégrer l'enseignement. Sans sa mise en pratique, la théorie reste un enseignement solide, certes, mais un peu immatériel. Il est donc primordial que l'élève- interprète puisse s'exercer à acquérir ces notions sous l'œil, à la fois vigilant et rassurant, d'un tuteur prêt à le remettre dans le droit chemin chaque fois qu'il s'écarte de la bonne route. Et s'écarter de cette bonne ligne de conduite est chose facile tant l'apprentissage du métier réclame d'attention ! Etre intègre en tant qu'interprète, signifie que l'on a acquis une déontologie efficace et solide. Efficace parce que sur le terrain les situations ne sont pas obligatoirement tranchées mais peuvent au contraire comporter une ambiguïté et être quelque peu litigieuses. Solide, afin que l'interprétation ne soit pas parasitée par un manque d'assurance sur ce point. L'interprète doit veiller à ce que toutes les conditions de bases soient réunies afin de prévenir au maximum tous les risques de déviance : emplacement dans l'espace correcte, techniques lexicales maîtrisées, convictions personnelles mises de côté...

A la fin de ces périodes d'enseignement la question de la notion de déontologie peut sembler globalement débattue. Pourtant, alors que je m'exerçais à mon futur métier, une autre question me posait problème : lorsque l'interprète est dans une situation de traduction où un manque crucial de vocabulaire vers la Langue des Signes se fait sentir, comment doit-il agir ? Déontologiquement parlant, quel doit être sa réaction ? C'est pourquoi l'objet de mon mémoire de recherche aura pour thème les néologismes en LSF et la place de l'interprète.

SYNTHESE DES ACQUIS

SOMMAIRE

<u>Introduction</u> :	p23
<u>I- le code déontologique</u> :	p25
<u>I- a) Le secret professionnel</u> :	p25
<u>I- b) La Fidélité</u> :	p26
<u>I- c) La neutralité</u> :	p27
<u>II- Le code de conduite professionnelle</u> :	p28
<u>II- a) De la formation des Interprètes en Langue des Signes (ILS)</u> :..	p28
<u>II- b) De la présentation de l'ILS</u> :	p29
<u>II- c) Les conditions de travail de l'ILS</u> :	p31
<u>III- L'identité de l'interprète</u> :	p32
<u>III- a) Connaître ses limites</u> :	p32
<u>III- b) Jouer avec les identités</u> :	p33
<u>III- c) Diversifier ses connaissances</u> :	p34
<u>III- d) Réflexions sur la langue</u> :	p35
<u>Conclusion</u> :	p36
Enseignements cités	p37
Annexes	p38

Introduction :

S.E.R.A.C. Formation en collaboration avec l'Université Paris 8, propose une formation d'Interprète en Langue des Signes Française/ Français, sanctionnée par un Diplôme de Formation Supérieure de Spécialité d'Université (DFSSU). Elle est dispensée sur une période de sept mois et composée de deux grands types d'enseignements (théorique et pratique). La dernière promotion se déroulait du 18 octobre 2005 au le 2 juin 2006.

La partie théorique équivaut à 540 heures d'enseignement spécifique à l'apprentissage du métier d'interprète. Les stages pratiques d'une durée de 360 heures, permettent l'application de ces enseignements sur le terrain, en condition réelle, et ce grâce au tutorat d'interprètes diplômés.

Pendant toute la durée de la formation, les étudiants se plient en tous points au code éthique de la profession, code « imposé » par l'AFILS (Association Française des Interprètes en Langue des Signes). Ce texte constitue la ligne de conduite des ILS français. C'est pourquoi l'acquisition de la notion de déontologie revêt une importance primordiale dès le début de la formation. Ceci explique d'ailleurs que la majorité des modules d'enseignement théorique s'y réfèrent.

Parce que ce code éthique occupe une place prépondérante dans notre métier, nous le suivrons tout au long de notre réflexion et nous verrons comment les enseignements nous ont permis d'intégrer l'ensemble de ces préceptes. Certaines notions enseignées ne sont pas directement liées à ce code mais, comme elles ont participé à la construction de notre future identité d'interprète, il était important qu'elles apparaissent également.

Le code éthique de l'AFILS est constitué de deux titres. Le premier s'intitule « code déontologique » et rassemble trois articles. Le second, appelé « code de conduite professionnelle » est composé de dix articles. Ainsi, au regard de ces deux parties, nous aborderons le contenu théorique de la formation. Nous étudierons tout d'abord le code déontologique et ses trois sous- parties (le secret professionnel, la fidélité et la neutralité),

puis le code de conduite professionnelle. Nous avons regroupé en trois catégories l'ensemble des dix articles constituant le second titre. Ces parties s'attarderont à visiter les apports de cet enseignement sur notre identité d'interprète, c'est-à-dire de sa formation à sa présentation et à ses conditions de travail. Quant aux notions qui nous ont été enseignées et qui ne sont pas directement liées à ce code, mais qui ont participé à la construction de notre future identité, elles seront développées en troisième partie. Nous insisterons sur l'apprentissage de la prise de conscience de nos limites, de l'importance de la prise de rôle en interprétation, puis sur la nécessité de diversifier ses connaissances. Enfin, nous verrons quels bénéfices nous avons tiré de l'enseignement de la linguistique en LSF.

I- le code déontologique :

Le Code Déontologique est composé de trois articles, chacun d'entre eux faisant référence à un précepte bien spécifique.

I- a) Le secret professionnel :

Le secret professionnel est une notion régie par la Loi. Il n'est aucunement spécifique à l'Interprète en Langue des Signes (ILS) qui s'y soumet comme les professionnels de bien d'autres secteurs :

« Article 1. - Secret Professionnel : l'interprète est tenu au secret professionnel total et absolu comme défini par les articles 226-13 et 226-14 du nouveau code pénal dans l'exercice de sa profession à l'occasion d'entretiens, de réunions, ou de conférences non publiques. L'interprète s'interdit toute exploitation personnelle d'une quelconque information confidentielle. »

Cependant, nos formateurs ont su nous transmettre cette connaissance en s'attardant davantage sur son application dans notre future profession. Ainsi, Francis JEGGLI dans ses cours de déontologie, s'est appuyé sur des exemples concrets pris lors de situations vécues par lui-même, ou par des collègues interprètes. Ceci a eu pour effet de nous faire réfléchir ensemble sur des problèmes réels, en nous faisant prendre conscience de certaines ambiguïtés morales qui peuvent advenir. Nous avons donc appris que les frontières dans ce domaine sont parfois ténues, et qu'il convient d'être toujours vigilant.

Cette question nous a également été exposée par notre formateur Victor ABBOU. Son opinion sur le sujet était très tranchée. En effet, se positionnant comme usager des services d'interprètes et membre de la communauté Sourde, il était très stricte sur ce point : les échanges d'informations dans cette communauté se font de manière fulgurante, il est particulièrement recommandé à l'ILS d'agir avec la plus grande discrétion et la plus grande vigilance.

Ce précepte nous a également été inculqué par Florence ENCREVÉ dans son cours de « Traduction », puisqu'il convient de ne pas oublier que le secret professionnel s'applique en toute circonstance, l'écrit ne pouvant déroger à cette règle.

Traisons maintenant de la notion de fidélité dans le cadre de notre profession.

I- b) La Fidélité :

« Article 2. – Fidélité : L'interprète est tenu de restituer le message le plus fidèlement possible dans ce qu'il estime être l'intention du locuteur original. »

La fidélité est une notion complexe dans la mesure où elle comprend plusieurs dimensions.

Nous pouvons y trouver la fidélité au discours et pour satisfaire à cette exigence, l'interprète doit posséder une bonne maîtrise des différentes techniques d'interprétation.

Ces techniques nous ont été enseignées grâce aux cours d'interprétation, d'interprétation simultanée (conférence et liaison), de langue de spécialité, ainsi que de traduction. L'ensemble de ces enseignements était en rapport direct entre le français et la LSF. Ainsi, nous pouvions accéder aux différentes strates (entre autre décrypter le sens du message, l'intention du locuteur) qui conduisent à une traduction efficace et pertinente.

Cependant, il serait dommage de ne pas mentionner l'importance du cours de Cathy NABET-BOHBOT intitulé « Images et Interprétations ». Lors des séances nous avons eu l'opportunité d'améliorer la connaissance de notre langue maternelle qu'est le français, en intégrant un lexique plus large, en adéquation avec les différents niveaux de langue. Nous avons également travaillé sur des œuvres littéraires modernes et contemporaines. Les analyses des ouvrages que nous devions synthétiser, mettre en scène et jouer, donnaient à entendre l'intention de l'auteur dans un cadre différent de l'œuvre initiale. Cette réflexion nous a permis de comprendre, entre autre, que le sens d'un discours, son intention, peut et doit être respecté même si la façon de l'exprimer diffère de l'énoncé initial.

Afin d'être fidèle dans la transmission d'un discours, il faut que l'interprète puisse enregistrer les informations qu'il perçoit de la langue initiale, et les redonner dans l'autre langue. Cet exercice nécessite une bonne mémoire. C'est pourquoi les techniques que

Françoise FOURNIER nous a transmises sont capitales. Améliorer sa capacité de mémorisation permet à l'interprète de ne pas focaliser son énergie sur ce point, et d'être disponible à d'autres efforts¹. Mémoriser correctement un discours évite les omissions et les rajouts. Ceci permet également de travailler sur le décalage du discours. En effet, il existe un temps entre le moment où le message est perçu par l'interprète et l'instant où il commence à le restituer dans l'autre langue. Mais, pendant ce laps de temps, le locuteur poursuit son discours et l'interprète doit mémoriser ce qui est dit².

La fidélité à un discours ne se limite pas à ces critères. Elle est directement liée à un autre concept, celui de la neutralité, développé dans le troisième article du code déontologique.

I- c) La neutralité :

« Article 3. - Neutralité : L'interprète ne peut intervenir dans les échanges et ne peut être pris à parti dans la discussion. Ses opinions ne doivent pas transparaître dans son interprétation. »

Afin de respecter cette clause, un des éléments principal est la « transparence » de l'interprète.

L'interprète, comme le stipule l'article, ne doit pas intervenir dans l'échange. Sa place dans la communication est strictement définie. Savoir se positionner est donc fondamental afin que le schéma de la communication ne soit pas rompu par la présence de l'ILS³.

C'est en cela que les simulations d'entretien nous ont permis de mieux appréhender le problème de la position de l'interprète dans l'espace de communication. Ces mises en scènes ont aidé à intégrer la notion d'emplacement physique et de positionnement moral.

Mais, dans la multitude de situations de communication qu'un interprète peut croiser dans sa carrière, il se peut qu'il lui arrive d'en croiser des nouvelles pour lesquelles ni les simulations, ni les stages pratiques n'ont pu le préparer. C'est pourquoi, les cours

¹GILE, Daniel : *Regards sur la recherche en interprétation de conférence*, Presse Universitaire de Lille, 1995

² Voir en annexe 1, le schéma de la traduction simultanée de Florence ENCREVÉ

³ Voir en annexe 2, le schéma de la communication selon Roman JAKOBSON

d'ethnographie de Martine POUPON-BUFFIERE ont une telle importance. En effet, comment ne pas inclure dans l'art de l'interprétation, celui de décoder la position des intervenants, les codes sociaux d'un milieu professionnel ou social par exemple ? Ainsi armé de ces précieux renseignements qui peuvent paraître futiles, l'interprète est mieux à même de comprendre les intentions des locuteurs. Il peut d'avantage saisir les liens qui unissent les locuteurs, et donc rendre une interprétation de meilleure qualité car plus précise.

Plus de précisions toujours avec les cours de Victor ABBOU et Yann CANTIN. Grâce à eux nous avons acquis plus de finesse et de nuances en s'attardant à travailler l'iconicité et les expressions du visage en LSF.

Le code déontologique de l'AFILS se compose, nous l'avons vu, de trois articles. Pour ce qui concerne le code de conduite professionnelle, les dix articles qui le constituent seront ici regroupés en trois catégories.

II- Le code de conduite professionnelle :

Les catégories qui vont suivre ne sont pas ainsi nommées dans le code éthique de l'AFILS. Nous avons choisi de les présenter ainsi afin de mieux intégrer les enseignements les uns par rapport aux autres.

II- a) De la formation des Interprètes en Langue des Signes (ILS) :

Dans cette rubrique nous avons réunis les articles 1 et 2 :

« **Article 1** : *L'interprète s'interdit d'accepter un engagement pour lequel il n'est pas qualifié. S'il est le seul à pouvoir assurer cette prestation il pourra le faire après en averti toutes les parties concernées.*

Article 2 : *L'interprète s'engage, dans la mesure du possible, à se former dans le but de répondre aux besoins des usagers. »*

Comment traduire un discours, le rendre intelligible, si on ne maîtrise pas l'ensemble du sujet, ou encore, si on ne le comprend pas ?

Nos formateurs nous ont enseigné le goût de l'investigation, aller toujours plus loin dans la connaissance des différentes disciplines. Ils nous ont transmis la curiosité au sens noble du terme. L'importance d'avoir une bonne culture générale n'est plus à démontrer, et, quelque soit l'enseignant, chacun nous a poussé à s'investir dans les secteurs les plus divers. Ainsi, par la littérature, nous avons abordé différents lieux de communication comme le milieu journalistique, hospitalier, artistique,... nous invitant à intégrer un vocabulaire spécifique et des connaissances précises. Cette recherche a eu lieu également lors des simulations d'entretien où nous avons pu être mis en difficulté quand il nous manquait du vocabulaire médical, ou encore, quand la traduction était interrompue par le simple fait d'un manque de connaissance sur la géographie de notre pays.

L'interprète doit rester en alerte et veiller à acquérir le maximum de connaissances possibles, tout ceci afin que ses incompréhensions personnelles n'interfèrent pas dans le discours.

Concernant les interférences, l'ILS se doit d'avoir une présentation adéquate par rapport à la situation qu'il traduit.

II- b) De la présentation de l'ILS :

Nous l'avons vu, l'interprète doit savoir s'adapter aux situations de communication. Il en est de même de sa présentation physique et de sa représentation. C'est ce qui est souligné par les articles 3, 4 et 5 :

« Article 3 : L'interprète qui exerce une autre activité professionnelle, notamment au sein d'une même institution, doit prendre garde à ce que les exigences de cette autre activité ne soit pas en contradiction avec le code éthique de l'AFILS.

Article 4 : L'interprète doit avoir une présentation appropriée à la situation d'interprétation. Pour le bon déroulement de l'interprétation, il doit veiller à ce que certaines conditions matérielles soient respectées (lumière, placement, ...).

Article 5 : Conformément à l'article L112-3 du code de la propriété intellectuelle, l'interprète est propriétaire de sa traduction et de son interprétation. Aucune utilisation, diffusion, ni commercialisation de cette dernière ne pourra se faire sans son accord ».

Par ces articles, il faut comprendre que l'interprète, quand bien même il exerce une autre fonction, demeure un ILS en priorité. Par le secours des enseignements de la déontologie, ces questions ont été abordées et débattues en groupe.

Savoir que l'on peut avoir plusieurs emplois, à la condition qu'ils ne soient pas antinomiques, peut paraître quelque peu dérisoire mais cela révèle une réalité du terrain : un emploi à plein temps n'est pas toujours offert à un interprète. Afin de compléter ses revenus, il peut être amené à postuler pour un temps partiel complémentaire.⁴

Ces articles traitent également d'une des fonctions de l'interprète. Celui-ci doit assurer la gestion de l'espace de communication. En effet, il lui appartient de contrôler l'éclairage: si l'interprète est à contre-jour, la personne sourde ne peut distinguer ses traits du visage, et ne peut donc suivre la traduction. Si l'espace est trop sombre, le résultat est le même. Les emplacements ont aussi un rôle capital : l'interprète doit être visible, mais pas trop (comprenons que sa personne ne doit pas monopoliser l'attention, d'où l'importance d'une tenue vestimentaire adaptée au milieu), il doit être bien en face du locuteur en LSF, et de préférence à côté de l'entendant. En situation de conférence, il doit également vérifier que le matériel mis à sa disposition est efficace (exemple du micro). A lui aussi de contrôler la qualité de réception qu'il a des locuteurs : bonne visibilité de la LSF, bonne écoute du français. A cela s'ajoute qu'il lui appartient d'intervenir s'il ne peut assurer une interprétation dans de bonnes conditions. S'il ne peut obtenir ces minimums, la qualité de son interprétation ne lui appartient plus, mais il doit en référer aux usagers. L'ensemble de ces données nous ont été transmises lors des cours de Francis JEGGLI, Florence ENCREVE et Sandrine SCHWARTZ. Elles permettent de faire un bilan personnel sur la qualité d'une action, de définir les paramètres qui ont directement agis sur celle-ci.

Cet aspect de l'identité de l'interprète se retrouve également dans les conditions de travail de l'interprète. C'est pourquoi nous abordons ce point dès à présent.

⁴ Daniel ETIENNE, interventions sur les conditions d'embauche et sur la création d'un service d'interprète.

II- c) Les conditions de travail de l'ILS :

Une bonne interprétation exige qu'un certain nombre de conditions soient réunies. Bien sûr, il faut que l'ILS maîtrise les techniques de traduction, nous l'avons déjà vu, mais il faut qu'il observe d'autres éléments périphériques. Ceux-ci nous sont rappelés par les articles 6, 7, 8, 9 et 10 :

« Article 6 : L'interprète doit être loyal et solidaire à l'égard de ses collègues. Toute critique sur un collègue ne doit pas être énoncée en public.

Article 7 : L'interprète doit s'assurer qu'il dispose de bonnes conditions de travail. Il doit prévenir son client que des pauses sont nécessaires. En aucun cas il ne pourra travailler plus de deux heures sans relais. En situation de conférences, les interprètes travailleront toujours en équipe.

Article 8 : Si l'interprète travaille en équipe, il est en droit de connaître l'identité de son ou ses collègues avant d'accepter un contrat.

Article 9 : L'interprète peut refuser un contrat si, pour une raison éthique et personnelle, il sent que sa prestation ne sera pas conforme au présent code. Le client pourra alors demander une attestation de refus à l'interprète.

Article 10 : Les interprètes qui travaillent ponctuellement bénévolement pour des associations caritatives ou à caractère humanitaire, s'engagent à respecter le présent code et à demander les mêmes conditions de travail que s'ils étaient payés. »

Ces conditions nous ont largement été expliquées par Francis JEGGLI, notamment pour l'organisation de conférence. Concernant les situations dites de liaison, ce sont nos formatrices Florence ENCREVÉ et Sandrine SCHWARTZ qui ont le plus participé à notre apprentissage. L'ensemble de ces articles permet d'assurer une garantie quant aux conditions d'exercice du métier aussi bien pour l'utilisateur que pour l'ILS. Ces règles peuvent sembler contraignantes, nous faisons surtout référence ici au temps de pause, et à la limite des deux heures d'interprétation consécutive, mais ce ménagement de l'interprète est la meilleure garantie de la qualité de son interprétation d'une part, et de sa santé d'autre part.

Pour ce second point, nous avons eu la chance d'avoir passé une journée en compagnie de Fabrice JULIEN, kinésithérapeute, qui nous a sensibilisé sur les mauvaises

postures que nous pouvons prendre lorsque nous nous exprimons en LSF. L'avantage indéniable d'une telle rencontre se situe dans la prise de conscience de notre corps, de ses limites, et de ses besoins. En effet, interpréter provoque des tensions musculaires dues à la concentration. Ceci est d'autant plus vrai pour la traduction vers la LSF. Une position du corps inadéquate renforce ces tensions et peut provoquer nombres de maladies professionnelles. Avoir suivi de tels cours ne nous garantit pas contre ces maladies, mais cela nous permet de ménager nos potentiel, et surtout d'être davantage à l'écoute de notre corps. Ainsi, dès les premiers symptômes, nous pourrions réagir.

L'écoute de soi, se recentrer, force l'interprète à prendre conscience de sa propre existence. Se connaître soi-même c'est contrôler sa voix et ses gestes. C'est aussi apprendre à décrypter ses tensions et angoisses internes. Grâce à Anne DUBOIS, nous avons travaillé le geste et la voix. Elle nous a permis également de tester plusieurs techniques de relaxation afin que chacun d'entre nous puisse trouver un système personnel apte à le détendre dans les situations les plus stressantes et à prendre en compte ses limites.

Pour un interprète connaître ses limites, c'est reconnaître une situation qui l'installera dans une position pour le moins déstabilisante pouvant le conduire à l'échec de sa mission.

III- L'identité de l'interprète :

Nous l'avons évoqué plus haut : l'interprète en Langue des Signes n'est pas une machine. Il a ses limites, à lui de les connaître pour mieux maîtriser les éléments extérieurs lors de sa traduction.

III- a) Connaître ses limites :

Apprendre à se connaître, ce n'est pas se mettre en péril ou s'exposer gratuitement.

Nous retrouvons ici tous les bienfaits des enseignements d'Anne DUBOIS. En effet, grâce à elle, nous avons pu mettre des mots sur certaines souffrances intimes qui surgissaient parfois lors d'interprétations. Cela a été aussi l'apprentissage à dissocier les

deux personnes qui se battent dans un seul corps : le futur interprète, et l'individu. A l'individu les émotions propres, comme les peurs, le stress, *etc.* A l'interprète les émotions et ressentis de la personne qu'il est en train de traduire. L'un n'est pas l'autre. Cependant, il peut arriver que nous atteignons nos limites de traduction quand une situation est au-dessus de nos forces. Il convient alors de reconnaître qu'il n'y a plus de différenciation entre nos deux identités, qu'elles interagissent. A ce moment-là, nous ne sommes plus maître de notre interprétation et nous perdons notre neutralité, mettant ainsi la communication en danger.

Certains cours (comme celui de Barbara VILLEZ en Anglais) ont pu nous plonger au cœur d'angoisses personnelles. Rester bien concentré, pour suivre cet enseignement, a nécessité une forte dépense d'énergie. Néanmoins, cela a permis de comprendre comment apparaissait cette crise d'anxiété, et d'en analyser les mécanismes.

III- b) Jouer avec les identités :

L'interprète doit rendre l'interprétation le plus justement possible. Pour cela, il transmet les émotions des uns et des autres. Il doit les jouer. C'est un vrai rôle de composition. Quand un des locuteurs est en colère, l'interprète est en colère. Nous nous devons d'être la personne qui parle le temps qu'elle s'exprime, sans que notre personnalité en soit affectée pour autant. Nous pouvons dire que tous les cours d'interprétation, de traduction, et de LSF, nous entraînent à cela mais ils ne sont pas les seuls.

En effet, le module « Images et interprétations » y a contribué activement. Un des grands avantages des exposés tient dans le fait qu'ils sont joués. La personne qui a présenté l'œuvre étudiée tient le rôle du metteur en scène. Les autres étudiants sont les acteurs dans cette réécriture. Tout au long des seize exposés, nous avons été d'autres personnes, nous avons vécu d'autres vies. Comme à chaque séance il y avait deux metteurs en scène, il arrivait que nous vivions deux vies (trois avec notre vie personnelle !) dans une seule journée.

Toutes ces vies nous ont permis de visiter des lieux différents. Dans chacun d'entre eux il a fallu maîtriser l'environnement et le langage. La personne qui présentait l'exposé a dû faire des recherches dans le milieu de communication choisi. Il lui a été nécessaire de diversifier ses connaissances.

III- c) Diversifier ses connaissances :

Diversifier ses connaissances est un maître mot, chez l'interprète en devenir que nous sommes, comme chez le professionnel. Connaître un sujet, permet de se préparer mentalement à une interprétation. C'est un peu comme sortir d'une boîte les outils qu'on estime utiles. Dans la traduction, ces outils sont d'ordre lexical.

Pendant la formation, divers intervenants sont venus nous présenter leur domaine. Nous avons ainsi pu approfondir nos connaissances dans des lieux aussi variés que la surdicécité, l'interprétation scolaire, ou encore sur la prise en charge de l'enfant sourd. Si nous prenons l'exemple de la surdicécité, nous avons pu avoir des éléments de réponses quant aux différents modes de communication chez les sourds- aveugles. Avoir accès à un certain vocabulaire spécifique à leur handicap. De plus, par rapport à leur particularité, nous avons pu apprendre à nous positionner physiquement dans l'espace, mais aussi découvrir plusieurs techniques de traduction à adapter suivant le handicap du locuteur. La connaissance efface les *a priori* et permet de ne pas mobiliser son énergie sur des craintes non fondées.

Quand Ivani FUSELIER est intervenue, elle nous a ouvert tout un champ de réflexion sur l'acquisition de la langue des signes, étudiée grâce à l'observation de la LS de trois personnes sourdes. Cette réflexion nous ont permis de travailler l'iconicité en découpant certaines séquences filmées suivant des paramètres linguistiques.

Les paramètres linguistiques sont justement le sujet de cette dernière partie.

III- d) Réflexion sur la langue :

Avec Ivani FUSELIER, nous avons pu faire une première approche vers la linguistique. Ceci nous a conduit à des réflexions plus approfondies dans ce domaine, et à nous sensibiliser davantage sur la construction et l'articulation de la LSF. Ainsi, nous avons pu établir des parallèles et des comparaisons avec le français. Certains points qui pouvaient demeurer encore obscurs ont pu se révéler permettant une meilleure maîtrise.

En effet, grâce aux enseignements de Marie-Anne SALANDRE, nous avons eu l'opportunité de comprendre les différents paramètres de la composition de la LS. Ceci s'avère particulièrement utile lorsque nous nous trouvons face à des personnes maîtrisant plus ou moins bien la LSF, car cela permet parfois de localiser des indices d'expression nous menant ainsi vers la compréhension globale du discours.

Ces réflexions ont également été soulevées lors des cours de Christian CUXAC et Nathalie MONTELIARD qui nous ont apporté des réponses scientifiques sur la construction de la LSF. Il est évident que lorsque nous décidons de suivre cette formation, nous sommes pleinement convaincus que la LSF est une langue à part entière, mais, être convaincu est un fait, pouvoir le démontrer en est un autre ! Effectivement, il arrive que les usagers entendants des services d'interprètes s'inquiètent de la traduction : « les gestes, ne sont pas une vraie langue, pouvez vous tout traduire ? ». Même s'il ne nous appartient pas toujours de les détromper, les enseignements de linguistique nous ont armés contre ces réflexions, facteurs de stress superflus.

Conclusion :

Sur le chemin qui mène à l'interprétation, il y a énormément de données à intégrer. En effet, il faut être convaincu que la transformation d'une personne bilingue en un interprète nécessite l'acquisition d'une technique précise, de concepts solides et rigoureux. Sept mois de formation ne sont pas trop longs pour intégrer ces paramètres théoriques et techniques et se forger une nouvelle identité. Nous avons vu que ces connaissances sont de deux ordres. Celles que nous pouvons regrouper sous le terme de « technique » et qui rassemble aussi bien la capacité langagière en français comme en LSF, que le pilotage des interprétations. Toutefois, l'action d'interpréter ne se limite pas à traduire une langue A dans une langue B. C'est pourquoi une autre partie de l'apprentissage consiste à acquérir des principes moraux très strictes et très cadrés. Il appartient à l'étudiant de les intégrer parfaitement afin que son interprétation rende l'intention des locuteurs le plus fidèlement possible. Afin de parvenir à un tel résultat, l'interprète doit intégrer une déontologie sans faille. Enfin, il est capital que l'interprète cherche continuellement à acquérir de nouvelles compétences. Une des qualités nécessaire à l'interprète serait donc la curiosité.

Du point de vue de la déontologie, la multitude de sujets sur laquelle un interprète peut intervenir le force à acquérir un vocabulaire précis et spécifique en la matière.

Cependant, il arrive que même un interprète chevronné se trouve dans une situation où il n'y a pas d'équivalent lexical de la langue d'émission vers celle de restitution. Dans de telles circonstances, quel doit être le comportement de l'interprète ? Quelle doit être sa réaction vis-à-vis des néologismes en LSF pour que son attitude soit conforme au code déontologique ?

🔪 Enseignements cités

- 🔪 ABBOU Victor et CANTIN Yann, Langue de spécialité et orthosigne
- 🔪 CUXAC Christian, Linguistique appliquée à la langue des signes
- 🔪 DE CONDE Geneviève, Présentation du CRESAM de Poitiers (Centre de Ressources Expérimental pour Enfant et Adultes Sourds-Aveugles e Sourds-Malvoyants)
- 🔪 DUBOIS Anne, Expression corporelle et travail sur la voix
- 🔪 ENCREVE Florence, Techniques de traduction spécifique à la LSF et au Français
- 🔪 ENCREVE Florence, SCWARTZ Sandrine, Interprétation simultanée LSF/ Français
- 🔪 FOURNIER Françoise, Préparation à l'acte d'interprétation et de traduction
- 🔪 FUSELIER Ivani et SALANDRE Marie- Anne, Sémio-genèse des langues des signes
- 🔪 JEGGLI Francis, Déontologie
- 🔪 JEGGLI Francis, Interprétation consécutive LSF/ Français
- 🔪 JEGGLI Francis, Interprétation simultanée de conférence LSF/ Français
- 🔪 JULIEN Fabrice, Ergonomie de la posture et geste en LSF
- 🔪 NABET-BOHBOT Cathy, Images et interprétations
- 🔪 POUPON-BUFFIERE Martine, Communication et multi modalité
- 🔪 VILLEZ Barbara, Anglais

ANNEXE 1

Schémas des mécanismes de la traduction simultanée :

Cours de Florence ENCREVÉ

I- D'une langue orale (français) à une langue des signes (LSF) :

- 1 Entendre/ écouter
- 2 Comprendre le sens
- 3 Mémoriser le sens
- 4 Interprétation mentale (brouillon)
- 5 Ré- expression physique de la traduction mentale



II- D'une langue des signes (LSF) à une langue orale (français) :

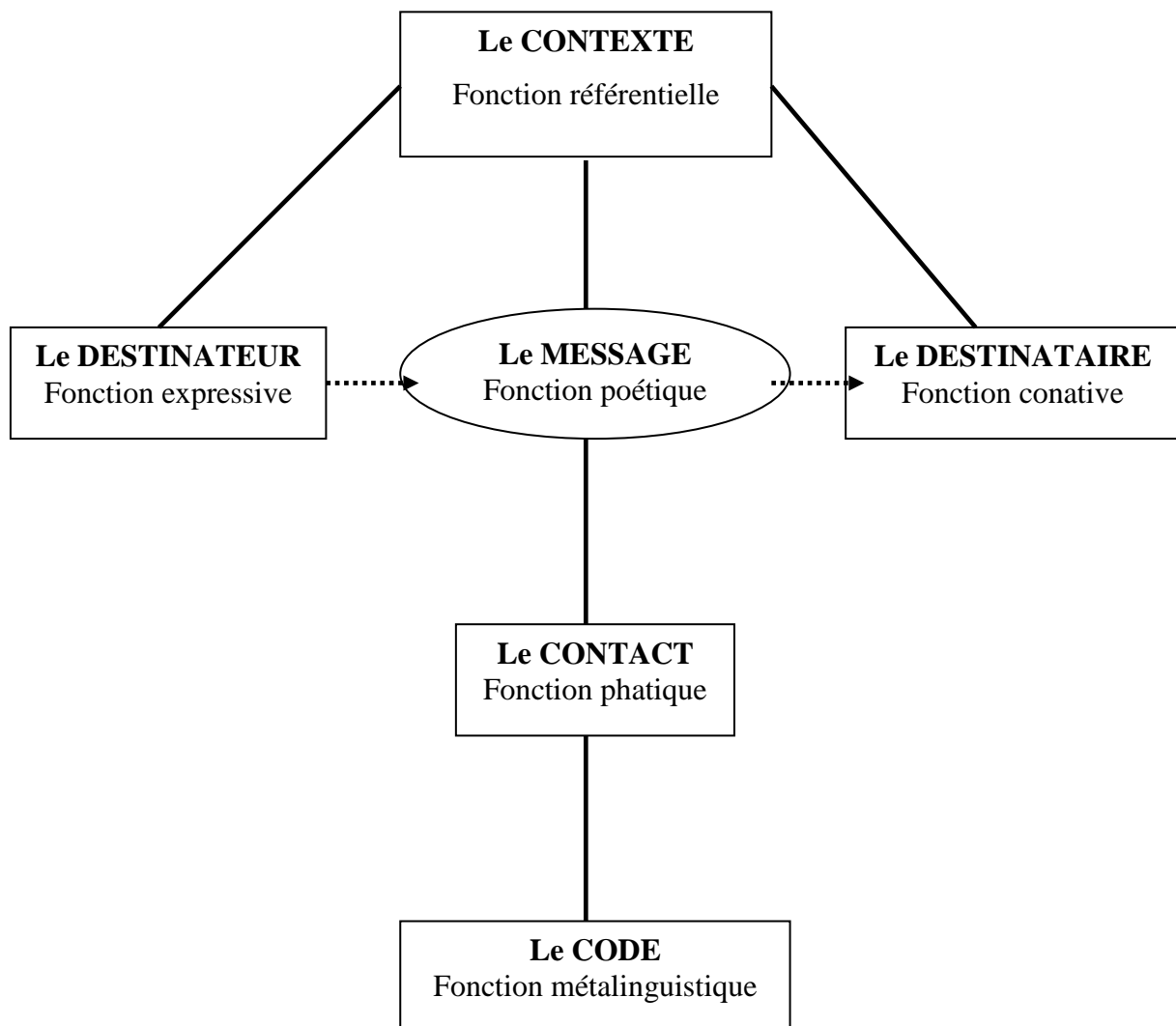
- 1 Voir
- 2 Comprendre le sens
- 3 Mémoriser le sens
- 4 Interprétation mentale (brouillon)
- 5 Ré- expression orale de la traduction mentale



ANNEXE 2

SCHEMA DE LA COMMUNICATION Selon Roman JAKOBSON :

Issu du cours de Martine POUPON- BUFFIERE



THEME DE RECHERCHE

L'interprète en Langue des Signes a-t-il un rôle dans la création et la diffusion des néologismes en LSF ?



Néologisme

*La langue des signes est reconnue mais j'ai pleuré...
J'ai pleuré parce que c'est 122 ans de gâchis
J'ai pleuré parce que mes grands-parents ont souffert
J'ai pleuré parce que le pardon est arrivé trop tard
J'ai pleuré parce que je n'ai jamais reçu d'éducation en langue des signes
J'ai pleuré parce que ce n'est pas nous qui avons réussi
J'ai pleuré parce que c'est un entendant qui a gagné
J'ai pleuré parce que je sais que le danger ne fait que commencer
J'ai pleuré parce qu'on va voler notre langue
J'ai pleuré parce que notre combat n'est pas fini
Ma dernière larme a été pour toi, Ferdinand Berthier
J'ai pleuré parce que c'est ta victoire, si longtemps après ta mort
J'ai fini de pleurer parce que mes enfants seront libérés du joug oraliste.*

Delphine Cantin, le 13 février 2002⁵

⁵ In PELLETIER, Armand, DELAPORTE, Yves, « *Moi, Armand, né sourd et muet...* », Terre Humaine, Plon 2002, page 11.

SOMMAIRE

<u>Introduction</u> :	p43
<u>I- La Néologie</u> :	p45
<u>I- a) La situation de la LSF</u> :	p45
<u>I- b) Constats et conséquences</u> :	p47
<u>I- c) Pourquoi des néologismes ?</u> :	p48
<u>II- Néologisme et interprète en Langue des Signes</u> :.....	p50
<u>II- a) Qu'est-ce qu'un ILS ?</u> :	p50
<u>II- b) L'avis des interprètes</u> :	p51
<u>II- c) Les techniques de substitution</u> :	p54
<u>III- Néologisme et Sourde</u> :	p56
<u>III- a) La Langue des Signes Française</u> :	p56
<u>III- b) La création d'un signe chez les Sourds</u> :	p57
<u>III- c) La création d'un néologisme par un ILS perçue par la communauté Sourde</u> :.....	p58
<u>Conclusion</u> :	p61
<u>Bibliographie</u> :.....	p62
<u>Annexes</u> :.....	p63

Introduction :

Les interprètes ont pour mission de permettre à deux interlocuteurs de communiquer lorsqu'ils parlent deux langues différentes. Cependant, les interprètes en Langue des Signes vivent une situation particulière, celle d'interpréter une langue minoritaire signée dans un contexte où domine une langue orale. Le rapport de force langue dominante / langue minoritaire n'est pas une situation rare chez les interprètes, mais, si des locuteurs d'une langue minoritaire orale peuvent apprendre à parler la langue dominante, les Sourds n'accèdent que très difficilement l'oral.

De plus, dans certaines situations, il peut arriver à l'interprète de ne pas avoir dans la langue de restitution, le lexique équivalent à la langue source. Mais, si cela arrive du français vers la LSF, l'ILS est-il en position de créer l'outil dont il a besoin, autrement dit, d'inventer un nouveau signe ? De même, lorsqu'il se trouve en possession d'un nouveau signe, lui appartient-il de le diffuser auprès de la communauté Sourde et de ses collègues ? Qu'en est-il de la position qu'il doit prendre sur les néologismes d'un point de vue déontologique ?

Pour essayer de répondre à ces questions, nous commencerons notre recherche en abordant la néologie en générale. Nous verrons ainsi que ce thème est intimement lié à l'Histoire de la communauté Sourde, puis, de par l'interdiction dont la LSF a été frappée pendant une longue période, nous en analyserons les conséquences. Ceci dans le but de mieux comprendre quels problèmes se présentent quand on parle de néologisme et de LSF.

Après cette analyse, nous étudierons l'influence de l'interprète sur les néologismes dans cette langue. Pour se faire nous rappellerons quel est son rôle. Ensuite, grâce à notre questionnaire, nous tenterons de rapporter la position des intéressés sur la néologie. Suite à cela, nous présenterons les différentes techniques dont dispose l'ILS pour pallier à un manque lexical.

Enfin, nous analyserons la problématique sous l'angle de la communauté Sourde afin de comparer son point de vue à celui des interprètes en Langue des Signes. Pour cela,

nous rappellerons quels liens unissent les Sourds à leur langue, puis, en nous appuyant sur des entretiens passés avec des Sourds, comment se crée un signe dans cette communauté. Pour finir, nous essayerons d'établir quel est l'avis de la communauté Sourde sur la question de la création de nouveaux signes par les interprètes et sur leur participation à la diffusion des néologismes.

I- La Néologie :

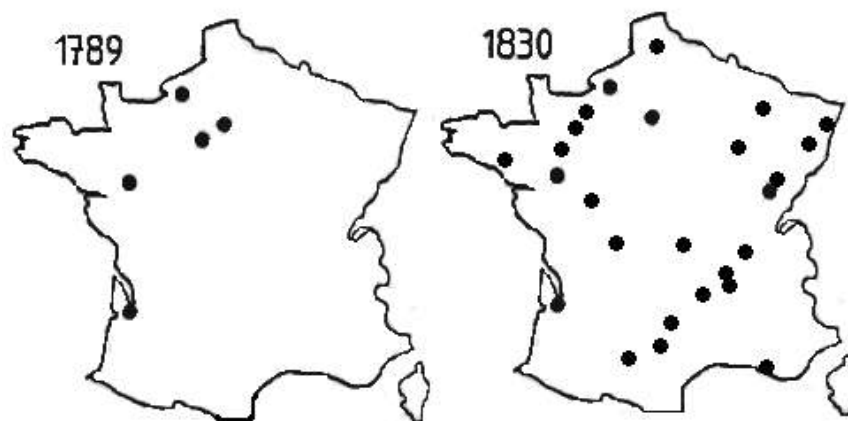
D'après le *Petit Robert, 1995* :

« *Néologie* : création de mots nouveaux dans une langue, afin de l'enrichir »

Cette définition générique s'applique à toutes les langues et la LSF n'en est pas exclue. Cependant, le problème des néologismes qui se créent dans cette langue, aujourd'hui en plein essor, émane directement de l'Histoire de la communauté Sourde.

I- a) La situation de la LSF :

D'aucun affirme un peu rapidement, que l'inventeur de la LSF est l'Abbé Charles Michel de l'Epée à partir de 1760. Ce n'est pas tout à fait exact puisque la langue des signes est aussi ancienne que l'existence des sourds eux-mêmes. Le véritable mérite de l'Abbé de l'Epée a été de formaliser cette langue afin de l'utiliser dans l'enseignement et à l'éducation des « sourds et muets ». Ainsi, jusqu'en 1880, ce système d'éducation est celui privilégié dans certains établissements.



Les écoles pour sourds- muets en 1789 et en 1830. Cartes établies par Bernard Truffaut, *Cahiers de l'Histoire des Sourds*, 1989⁶.

⁶ *id.*, p273

Cette période de l'Histoire des sourds est vécue par la communauté comme l'âge d'or de leur éducation. L'enseignement était à leur portée, enfin, et ils bénéficiaient d'une excellente intégration dans la société.

Cette époque ne dura pas. Pour des raisons que nous ne développerons pas, les diverses institutions dirigées par des entendants, estimèrent que la langue des signes ne saurait transmettre le savoir. Ils décidèrent de l'interdire purement et simplement en la remplaçant par une éducation oraliste⁷.

Cette décision est prise lors du congrès de Milan en 1880 et cette date représente le début de l'oppression pour les sourds. A partir de cet instant, le système s'évertua à déprécier l'image de la Langue des Signes et cela aux yeux des sourds eux-mêmes⁸.

La LSF est ainsi reléguée à un rôle d'échanges pour le quotidien. Jusque dans les années 1970, elle demeurera cachée du monde entendant, les sourds ne la pratiquant alors que dans leur communauté.

Les années 60 marquent le début d'un tournant. Certains linguistes américains commencent à s'intéresser à la « langue gestuelle américaine » comme on le dit à l'époque. En effet, si aux Etats Unis la Langue des Signes n'a jamais été interdite, elle n'avait pas non plus acquis son statut de langue à part entière. Cet aspect n'avait d'ailleurs pas effleuré la communauté sourde, qui pratiquait deux langues gestuelles.

Jusqu'à présent, lorsque les chercheurs se penchaient sur les Langues des Signes ils s'attardaient à les étudier par rapport aux langues vocales, démontrant point par point que toutes les différences observées font que les Langues gestuelles ne sont en fait que des langages gestuels. Avec le linguiste William STOKOE la vision bascule. En effet, il va attaquer le problème sous un autre angle : chercher tous les éléments constituant une langue et vérifier qu'ils sont présents dans la Langue des Signes. Pour cela il demande à être initié à cette langue par ses étudiants sourds de l'Université Gallaudet de Washington D.C. qui lui enseignent ce qui est convenu d'appeler « l'américain signé », c'est à dire que la syntaxe utilisée suit la syntaxe américaine. L'ASL (American Sign Language) n'est utilisée qu'entre sourds. En effet, pour les sourds, il y a la langue gestuelle que l'on doit

⁷ Oralisme : technique d'apprentissage de la parole pour les personnes sourdes.

⁸ Cette période de l'Histoire des sourds fait l'objet de nombreux écrits dont certains sont cités dans la bibliographie.

parler, la « convenable », et l'autre, avec ses règles propres, son iconicité, réservée au cercle de la communauté⁹.

En 1971 a lieu à Paris le Sixième Congrès de la Fédération Mondiale des Sourds. Lors de cet événement, certains sourds et entendants prennent conscience de toute la richesse que peut procurer la LSF, notamment grâce à la traduction simultanée¹⁰

En 1975, sous l'insistance de sourds américains¹¹ venus en France, un groupe de français sourds et entendants, se rend dans cette université et découvre que grâce à la Langue des Signes, tout est accessible aux étudiants, et mieux, il y a même des professeurs sourds, chose qui a disparu en France depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Forts de ces rencontres, ils regagnent leur pays bien décidés, à faire évoluer la situation.

Le mouvement pour la reconnaissance de la LSF naît de cette impulsion. « Le réveil sourd » a participé à la mise en avant de la communauté sur la scène politique.

Cependant, un sommeil de 150 ans laisse des traces.

I- b) Constats et conséquences :

Nous l'avons évoqué plus haut, de par son interdiction dans l'enseignement, la LSF a survécu dans les internats, au sein des institutions spécialisées, pour la communication dans le quotidien. Elle y était autorisée à cette seule condition : qu'elle n'entre pas dans les salles de classes. Les aînés partageaient leur langue avec les jeunes arrivants de manière tout à fait naturelle, la LSF était ainsi transmise de génération en génération. En franchissant les portes des institutions, les élèves sourds ne devaient s'attendre à recevoir de leurs professeurs que l'apprentissage de la parole et d'un métier manuel.

La Langue des Signes ainsi appauvrie – car utilisée pour l'usage de la vie quotidienne - n'a pas pu acquérir de nouveaux concepts lexicologiques. De plus, comme les secteurs professionnels ouverts aux sourds sont restreints ou peu couramment explorés - ce qui revient au même - la communauté n'a pas eu l'opportunité de réfléchir à la création d'un vocabulaire spécifique diversifié. Yves Delaporte écrit :

⁹ MOTTEZ, Bernard, « *Les Sourds existent-ils ?* », L'Harmattan, 2006, pages 205 -294.

¹⁰ « *La Langue des Signes* », Histoire et Grammaire, Tome 1, IVT Editions, 1983, page 37.

¹¹ Dont Bill MOODY.

« Dans le courant des années soixante-dix, [...]Les signes n'avaient pas disparu des lieux associatifs, mais tout le monde annonçait leur prochaine extinction. »¹²

Cependant, à la suite de la dynamique engendrée, les sourds deviennent fiers de leur langue. Ils n'hésitent plus à la pratiquer au grand jour par le biais de conférences, colloques, ou même en empruntant le chemin des médias, dont la télévision, notamment avec le flash info sur Antenne 2, ou l'émission pour la jeunesse « *Mes mains ont la parole* ».

De leur côté, les entendants viennent de plus en plus nombreux s'inscrire aux cours de LSF. Les frontières qui séparaient les deux cultures s'amointrissent.

Paradoxe ou non, cette ouverture entre Sourds et entendants, met à jour un autre problème celui de la compréhension réciproque. En effet, quand deux locuteurs de langues différentes se rencontrent, ils font appel à un interprète. Cependant, dans le cas de la LSF, il n'y a pas encore de formation prévue. Les personnes faisant office d'interprète sont, dans la plupart des cas, des enfants de parents sourds, ou des parents entendants d'enfants sourds ; donc, non formés et sans recul sur la LSF et sa structure syntaxique.

D'ailleurs, à cette époque, de nombreux sourds enseignent leur langue en la calquant sur le français. Leur tâche est rendue encore plus ardue car cette forme de français signé n'est pas la langue parlée entre sourds. Pourtant, c'est cette langue que les entendants réclament d'apprendre. L'imbroglio provient aussi du fait que les entendants demandent l'équivalent du français en LSF : un mot pour un signe. Certains enseignants sourds, pris au dépourvu, créent à cette époque bon nombre de néologismes.

I- c) Pourquoi des néologismes ? :

Nous venons de le voir, une partie des néologismes en LSF a pour origine une méconnaissance de la syntaxe de la langue. Pourtant, il serait bien mal venu d'amalgamer tous les types de néologismes en un seul. En effet, l'apport de nouveaux mots est l'indice qu'une langue est vivante, en bonne santé. L'enrichissement du vocabulaire peut provenir de plusieurs sources différentes.

Un nouveau mot peut apparaître par emprunt à une autre langue. Dans la langue française par exemple, une grande partie du vocabulaire provient du latin, du germanique,

¹² ¹² In PELLETIER, Armand, DELAPORTE, Yves, « *Moi, Armand, né sourd et muet...* », Terre Humaine, Plon 2002, page 357.

de l'anglais, de l'italien... Ce lexique concerne les techniques importées, les matières premières, le commerce et bien d'autres secteurs encore.

La LSF ne déroge pas à ce principe. Si elle n'a pas de signe pour un concept, et que la LS voisine l'a, elle peut l'intégrer. Il en est souvent ainsi pour les signes des pays, comme par exemple /AMERIQUE/, /AUSTRALIE/, /JAPON/, ou encore les noms de villes /CHICAGO/, /PARIS/, /LONDRES/.

Le néologisme en soi n'est pas un problème. Ce qui pose question, c'est pourquoi et comment il se crée ?

Pourquoi ? Parce qu'à un moment donné il y a un manque lexical, et ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord, c'est un nouveau concept qui apparaît. Prenons par exemple le domaine de l'informatique. Ce secteur en plein essor, voit ses techniques se développer quotidiennement. Il y quelques années, le terme « d'Internet » était inexistant. La LSF, comme le français, et comme toutes les autres langues utilisant cette technique, a dû créer le signe, le mot. Ceci met l'accent sur la seconde raison de la création d'un mot. En effet, la LSF ayant été interdite, les sourds n'ont pu avoir accès à tout ce que peut offrir le monde extérieur. A présent qu'ils en ont la possibilité, ils souhaitent approcher des secteurs pour lesquels ils n'ont pas de vocabulaire « prêt à l'emploi » vu que dans leur langue, le concept est nouveau. Ces nouveaux lieux se trouvent dans les domaines aussi divers que la formation, le milieu médical, les sciences,...

Lorsque les ILS nous ont renvoyé notre questionnaire, il est apparu que c'est surtout dans le domaine de la formation qu'apparaissent le plus de néologismes. Ceci s'explique peut-être par le fait que les métiers accessibles aux sourds sont de plus en plus nombreux, qu'ils touchent des domaines où le besoin de termes précis et spécifiques se font sentir, ou encore, que plusieurs générations de groupes de sourds suivent les mêmes formations et qu'il y a une transmission des néologismes.

Ainsi présenté, on pourrait se demander où est le problème dans la création des néologismes, puisqu'une telle innovation a pour but l'enrichissement de la langue ?

La question à se poser, est celle-ci : qui doit créer les néologismes en LSF ? Effectivement, si en français, le lexique existe, et qu'il n'est pas encore disponible en LSF, qui est légitimement en droit de l'enrichir?

Au premier abord, une personne bilingue semble être la plus compétente pour ce travail. Or, si elle est bilingue, elle maîtrise suffisamment les deux langues pour s'apercevoir qu'il n'y a pas de pendant lexical du mot français en LSF. Compte- tenu de l'éducation donnée aux sourds, nous savons que peu d'entre eux possèdent ce savoir faire. L'identité de la personne « idéale » pourrait-elle être un interprète LSF/ français ? Est- ce dans ses compétences ?

II- Néologisme et interprète en Langue des Signes :

Avant de se poser la question de la légitimité ou non de la création de nouveaux signes par l'ILS, il convient rappeler brièvement son rôle.

II- a) Qu'est-ce qu'un ILS ? :

La première fonction d'un interprète, quelques soient les langues traduites, est de transmettre le contenu du discours d'un locuteur émis dans une langue A, à un destinataire, dans une langue B.

Actuellement en France, dans la formation qu'il reçoit, l'interprète en LSF est formé aux techniques de traductions et d'interprétations. Il est évident que ces techniques passent par la maîtrise des deux langues. Il apprend également à respecter le code éthique de sa profession, celui de l'AFILS¹³. Ce code composé de deux parties - le code déontologique, et le code de conduite professionnelle – définit le comportement de l'ILS en situation professionnelle.

Cependant, le lexique de la LSF est en pleine expansion, ce qui signifie qu'il arrive à l'interprète de se retrouver dans une situation où la LSF ne possède pas encore de signe correspondant au terme français. Notons bien qu'ici nous ne parlons pas de traduire

¹³ AFILS : Association Française des Interprètes en Langue des Signes.

le français en LSF par le biais du mot- à- mot, car se serait alors du transcodage¹⁴. Cela donnerait du français signé, donc se ne serait pas une traduction en LSF, puisque cette langue possède sa propre structure syntaxique. Prenons un exemple :

en français :

-J'aimerais aller me promener, pourrais- tu me prêter ton vélo ?

en français signé :

-/JE/ /AIMER/ /ALLER/ /MOI/ /PROMENER/, /PEUT/ /TOI/ /PRETER/ /TON/ /VELO/ ?

en LSF :

-(/JE/)¹⁵ /ENVIE/ /PROMENER/, /VELO/ /TON/ /PRETE/ /PEUT/ (/TOI/)?¹⁶

Quand nous parlons d'un « manque » dans le lexique, si nous reprenons le même exemple, se pourrait être « vélo ». Sans ce terme, la traduction devient difficile. On en ressent très nettement le manque. Nous verrons plus loin comment l'ILS parvient à contourner la difficulté.

La particularité de la LSF, réside en partie dans son iconicité. Elle montre ce qu'elle dit. Cette plasticité rend très tentante la création d'un signe.

Tentation, certes, mais l'ILS passe- t'il à l'acte ?

II- b) L'avis des interprètes :

Afin de répondre à la question de la création de néologismes par les ILS, nous leur avons soumis un questionnaire¹⁷ au moyen d'Internet, sur leur forum de discussion :

[Forum Interp LSF@yahoogroupes.fr](mailto:Forum_Interp_LSF@yahoogroupes.fr)

Compte tenu qu'il a reçu onze réponses, toutes les conclusions auxquelles nous aboutissons ne sont véritablement que des suppositions.

¹⁴ Cf. SELESKOVITCH, Danica, LEDERER, Marianne, « *Interpréter pour traduire* », collection TRADUCTOLOGIE, DIDIER ERUDITION, 4^{ème} édition, 2001

¹⁵ les signes entre parenthèses ne sont pas systématiquement ajoutés, le locuteur peut en faire l'économie.

¹⁶ voir les dessins en annexe, pages 63 et 64.

¹⁷ voir annexe pages 65 et 66.

Ce questionnaire avait pour but d'établir une « carte » de la population des ILS. Nous voulions savoir si l'avis différait suivant le sexe, les années d'expériences, le lieu d'exercice. Pour cette première étape, nous avons la chance d'avoir un échantillon assez large des différents profils.

Ainsi, la proportion de réponses masculine, 18%, semble correspondre à la population d'hommes exerçant ce métier.

Le nombre d'années d'expériences varie de 6 mois à 16 ans.

Enfin, les réponses proviennent de l'ensemble du territoire, avec une plus forte proportion issue de l'Île de France¹⁸.

L'intérêt de cet échantillonnage tient dans le fait que les réponses ne sont pas dictées par le profil d'une population type. Autrement dit, chaque réponse est unique, il ne semble pas y avoir un courant de pensée lié à un paramètre géographique, ou à une promotion particulière d'interprètes, l'âge ou le sexe de la personne n'influence pas non plus les réponses.

Concernant les autres questions nous avons cherché à savoir si les situations de traduction où l'on apercevait le plus de néologismes étaient diversifiées ou non. Hormis les conférences et la recherche d'emploi qui ne semblent pas être le théâtre privilégié des créations lexicales, les autres champs proposés - c'est-à-dire la formation professionnelle, les institutions spécialisée, la vie scolaire et le domaine médical - ont vu la création de néologismes. Ceci prouverait que les ILS interviennent bien dans des domaines très divers, et que la question de cette création concerne tous les secteurs.

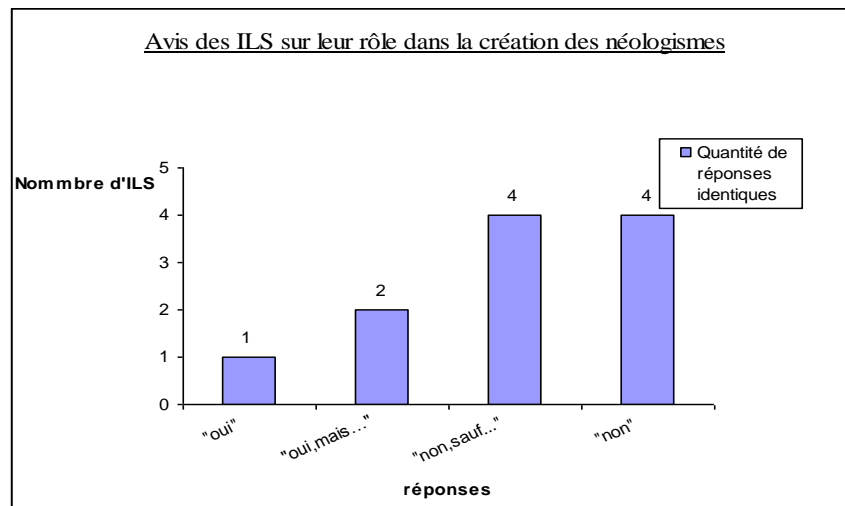
A la question : « *Estimez-vous que cette création [les néologismes en LSF] relève des compétences de l'interprète en L.S ?* » nous observons quatre grands types de réponses :

- le « oui » franc : sans aucune réserve, un seul interprète pense que cela en fait partie (ce qui équivaut à 9% de nos réponses).
- le « oui, mais... » : dans cette catégorie représentée par deux ILS (soit 18%), l'affirmation est moins catégorique. L'un pense que certains en ont les compétences, notamment les ILS pour lesquels le LSF est la langue maternelle. L'autre émet une réserve : « *il vaut mieux éviter de créer des néologismes* ».

¹⁸ voir tableau, annexe page 67.

- le « non, sauf... » : les ILS (quatre soit 36%) pensent qu'il n'est pas des compétences de l'interprète d'inventer de nouveaux signes. Cependant, la moitié estime que c'est envisageable lorsqu'il s'agit d'une réflexion exercée en groupe mixte sourds/ entendants. L'autre moitié pense qu'en qualité de locuteur de la LSF, ils peuvent participer à l'enrichissement de la langue. Notons que dans cette réponse, les interprètes ont mis de côté leur identité d'ILS.

- le « non » catégorique : quatre interprètes (soit 36%) sont catégoriques : « *ce n'est pas le rôle de l'interprète de créer des néologismes* ».



Nous avons voulu également connaître la position des interprètes par rapport à la diffusion des néologismes, sans pour autant nous montrer explicite dans la question afin de leur laisser toute latitude pour répondre. C'est pourquoi nous avons demandé qu'elle était leur réaction lorsqu'ils voyaient un nouveau signe :

- réinvestissement immédiat : cinq interprètes (45%) sont de cet avis, quand un néologisme apparaît, ils le diffusent aussitôt.

- réinvestissement immédiat mais avec réserve : dans cette catégorie, la réserve est émise, par un seul interprète (soit 9%). Si le signe est clair et explicite, oui, autrement, il y a une phase d'attente.

- une phase d'attente qui peut prendre plusieurs paramètres en considération :
 - si le néologisme est diffusé par un collègue interprète, cinq d'entre eux le reprennent immédiatement, trois émettent une réserve suivant l'ILS qui diffuse le nouveau signe.
 - si le néologisme est diffusé par un Sourd, 81% des interprètes le réinvestissent.

Seuls deux ILS n'ont pas émis d'avis.

Nous pouvons donc observer que la majorité des ILS estiment que la création de néologisme en LSF ne devrait pas être du ressort des interprètes.

Cependant, si certains interprètes ne créent pas de néologismes, une partie d'entre eux utilisent d'autres ressources pour pallier au manque de vocabulaire.

II- c) Les techniques de substitution :

Lorsqu'il est en situation d'interprétation et qu'il n'a pas de signe à sa disposition, l'ILS use de techniques diverses :

- la périphrase : permet de substituer le sens d'un mot par une phrase plus ou moins courte.
- la dactylogogie : alphabet manuel, permet de placer le terme exact, mais en français.
- le code du sourd : permet d'utiliser le même signe que la personne sourde après lui avoir demandé quel signe elle possède pour le terme en question.
- le code commun : création commune entre le Sourd et l'ILS, permet d'avoir un signe de connivence. Ce signe a généralement une durée de vie limitée à l'interprétation.
- l'initialisation : permet d'économiser la dactylogogie car après une première épellation complète on ne reprend que l'initiale du mot.

Pour ce qui concerne la périphrase, nous avons évoqué le problème dans la partie I- a). Reprenons l'exemple du « vélo ». Imaginons que la LSF ne possède pas de signe pour ce terme, l'ILS pourrait fort bien le traduire par la périphrase :

- /SAIS/, /ROUE AVANT/ /ROUE ARRIERE/ /GUIDON/ /PEDALER/ .

Ces différentes techniques ne sont pas systématiquement employées par tous les ILS. Ainsi, pour neuf d'entre eux, la création de code commun entre tout à fait dans leur pratique. Cette création peut être exceptionnelle ou régulière selon les sondés. D'autres ILS refusent d'intervenir dans la réflexion de mise en place du code, estimant que c'est la compétence exclusive des Sourds.

Examinons de plus près les réponses apportées par les interprètes qui pensent que la création de néologisme ne devrait pas être de leur ressort. Nous nous apercevons que lorsqu'ils participent à la mise en place d'un code commun, ou d'une périphrase, il arrive que ces derniers « échappent » à leur contrôle. Cela signifie que leur interprétation peut participer à leur insu à la création d'un nouveau signe, les Sourds s'inspirant de l'interprétation pour construire quelque chose qui leur convient mieux visuellement.

Concernant le rôle de vecteur de diffusion d'un néologisme, lorsqu'elle est exprimée (soit dans environ 73% des réponses) l'opinion est unanime : effectivement, l'ILS participe à la transmission des nouveaux signes, et ceci est justifié par la mobilité des interprètes qui interviennent dans de nombreux secteurs.

On peut donc déduire de cette enquête, que l'avis des interprètes en LSF est pour le moins partagé. Les échanges sur le sujet semblent peu fréquents, en tout cas, c'est une question non résolue¹⁹. De plus, depuis quelques mois, l'AFILS publie dans son journal une nouvelle rubrique traitant des néologismes en LSF. Ce nouveau thème, puisqu'à l'heure actuelle seuls deux termes ont été traités (/EUGENISME/ et /COMMUNAUTE/)²⁰, invite les ILS à approfondir le sujet afin d'échanger et de diffuser des néologismes²¹.

De cette création linguistique par les interprètes, qu'en pense la communauté Sourde ?

¹⁹ voir Annexe, les échanges relevés sur le forum des ILS, pages 68 à 75.

²⁰ in *Journal de l'AFILS*, numéros 58 et 59

²¹ *Journal de l'AFILS*, numéro 58, page 30.

III- Néologisme et Sourd :

Lorsque nous avons réfléchi à la conception du questionnaire à l'attention des ILS, nous nous sommes aperçus qu'il manquerait un point non négligeable à la validité de la recherche, celui de la position des Sourds eux-mêmes sur le sujet. Car, si nous retenons la réponse des ILS, elle n'a de valeur que si elle est en accord avec les principes de la communauté Sourde. Cette remarque est d'autant plus vraie que les réponses des ILS sont très diverses et parfois opposées. Cependant, avant d'exposer les résultats de notre enquête, il convient de rappeler les liens qui unissent les Sourds à leur langue.

III- a) La Langue des Signes Française :

Peu de choses sont « tabou » dans la communauté Sourde, mais il y a chez elle une volonté farouche de préserver ce qui fait son âme, c'est-à-dire sa langue, la LSF. En effet, sa langue, c'est son patrimoine, c'est la seule chose qu'elle a réussi à protéger du monde entendant, et cela malgré les interdits. C'est elle qui fait que les Sourds se reconnaissent entre eux.

De la même manière qu'un entendant peut se déterminer par la région de laquelle il est originaire, un Sourd reçoit son identité et son accent de l'institution spécialisée dans laquelle il est allé. On est de l'école d'Asnières comme d'autres sont Toulousains.

« Lorsqu'une personne sourde est introduite auprès d'autres Sourds, il est dit son nom d'état civil – il peut même arriver que cela soit omis, surtout si les locuteurs ignorent l'alphabet manuel – et le signe par lequel la personne est connue dans la communauté des Sourds [...]. Mais il est dit aussi de quelle école cette personne est issue. »²².

Chez les Sourds, la langue c'est l'âme de la communauté. Nous avons dit que les Sourds américains avaient deux langues des signes. Celle utilisée avec les entendants, et celle parlée entre soi. Bernard Mottez affirme que ce phénomène était tout aussi vrai en France²³. Ainsi, il semblait aux Sourds que la véritable LSF ne pouvait être pratiquée par les entendants, qui en étaient de toute façon exclus.

²² MOTTEZ, Bernard, « *Les Sourds existent-ils ?* », L'Harmattan, 2006, page 275

²³ *id.* pages 294 et 295.

Partant de ce principe, nous avons orienté nos questions afin de découvrir le sentiment des Sourds lorsqu'un entendant s'approche si près de leur langue, qu'il crée de nouveaux signes. Pour en arriver à ce point, nous leur avons d'abord demandé comment naît un nouveau signe en LSF. Cependant, comme nous avons rencontré trois Sourds, l'analyse qui va suivre n'apporte que des hypothèses.

III- b) Comment se crée un néologisme chez les Sourds ? :

Lors des entretiens, nous avons demandé aux Sourds s'ils avaient personnellement inventé des signes, dans quelles conditions, et comment ils avaient été transmis. En posant ces questions, nous cherchions à savoir quel chemin parcourait un signe, de sa création à sa diffusion. Sur les trois personnes que nous avons interrogées, toutes reconnaissaient avoir inventé des néologismes.

Quand on parle de création lexicale, plusieurs méthodes sont possibles.

Ainsi, la première manière de faire, la plus naturelle semble-t-il, est basée sur l'objet ou l'action que l'on veut exprimer. Très iconique, le signe indique immédiatement ce qu'il désigne. Prenons par exemple le signe /MANGER/ :



Une autre méthode consiste à passer par une périphrase. Au fil du temps, elle se contracte de plus en plus, et progressivement un néologisme apparaît. Nous pensons ici au célèbre exemple de /GEOLOGIE/, créé par Guy Bouchauveau lorsqu'il était conférencier au Musée des Sciences de La Villette. Il a d'ailleurs repris cet exemple lors d'une conférence donnée le 22 mars 1993 :

« Au départ, mes explications étaient fort longues, mais, au fil du temps, mon discours est devenu plus concis. Aussi, avec le temps, sont apparues quelques créations lexicales parfaitement compréhensibles dans le contexte, comme [géologie] par exemple »²⁴.

Enfin, il y a la réflexion menée en groupe. Plusieurs Sourds se réunissent pour des besoins lexicaux spécifiques et réfléchissent ensemble au sujet. Cela a été le cas dernièrement lors de la création d'un livre ayant pour thème la préhistoire²⁵. Différents sujets sont également abordés par d'autres groupes, comme par exemple quand plusieurs étudiants Sourds suivent la même formation professionnelle, et décident de créer leur matériel lexical. Ce matériel peut être repris par les générations suivantes et nous pouvons alors parler de néologismes.

Cependant, il ne faut pas croire que, parce qu'un signe est inventé par un Sourd, que ce signe va vivre. Si la communauté, lorsqu'elle essaie ce signe, se sent à l'aise avec, elle le conserve effectivement, mais, elle se réserve le droit de le modifier au besoin. Ce signe, peut très bien convenir un temps, puis, être détrôné par un autre qui convient mieux à l'ensemble du groupe. Le premier signe tombe de lui-même en désuétude. C'est la réponse unanime qui nous a été donnée pendant nos enquêtes.

Mais qu'en est-il si l'inventeur est un interprète ?

III- c) La création d'un néologisme par un ILS perçue par la communauté Sourde :

La création de néologismes par les ILS a recueilli, lors des trois entretiens, trois avis à la fois différents et semblables. Ceci peut paraître contradictoire, mais nous verrons comment ces différences aboutissent pourtant aux mêmes conclusions.

Le questionnaire²⁶ voulait établir une « photographie » des populations interrogées. C'est pourquoi la première partie demandait à connaître le sexe, l'âge, la profession et le lieu de résidence de la personne. Nous voulions savoir si les réponses apportées pouvaient être influencées par le secteur professionnel, si elles étaient liées à une

²⁴ G.E.S.T.E.S, www.gestes.org, Accueil > Publications et recherches > *Du néologisme en langue des signes française Conférence de Guy Bouchaudeau (le 22 mars 1993)*, le 27 mars 2006.

²⁵ *Préhistoire, Vocabulaire bilingue LSF / Français*, Lex'signes, Monum, éditions du patrimoine, Paris 2006.

²⁶ Voir Annexe, pages 76 et 77.

génération plus qu'à une autre, et si l'opinion différait entre Paris et la province. Afin de parvenir à ce résultat, le questionnaire avait été initialement envoyé sur le forum de discussion :

Deaf_France@yahogroupes.fr

Connaissant les difficultés éprouvées par les Sourds face à l'écrit, nous n'avons pas été surpris de ne recevoir aucune réponse, aussi avons nous opté pour opérer par des entretiens individuels. L'inconvénient de cette méthode tient dans le fait qu'elle ne nous a pas permis de rencontrer des populations dans toutes les régions de l'hexagone. Ainsi, nous avons obtenu les témoignages de deux Sourds de Caen (Basse Normandie), et d'un Sourd de Paris, et l'objectif premier (la « photographie ») est devenu plus modeste : il s'agit d'évoquer l'avis de quelques membres de la communauté.

Si nous examinons les réponses apportées lors de ces entretiens, nous observons que lorsque nous demandons s'il est du ressort d'une personne Sourde de créer un nouveau signe, la réponse est unanime et sans appel : « *oui* ». Mais, lorsque l'interrogation porte sur l'ILS, nous observons deux types de réponses : certains approuvent, d'autres refusent.

Les personnes ayant répondu qu'il n'appartenait pas aux interprètes d'inventer de nouveaux signes, ont été catégoriques, tandis que le Sourd qui a approuvé a ajouté une nuance: « *pourquoi pas ?* ». Nous reviendrons plus tard sur cette réponse.

Quand nous avons demandé quel autre profil de personne pouvait créer un néologisme, nous avons obtenu de la personne précédente cette réponse :

« Un médiateur entendant connaissant la LSF, comme un interface de communication, un éducateur spécialisé, ... ».

Un autre Sourd a proposé la participation d'un Sourd étranger.

Avec la troisième série de questions, celles portant sur leur réaction face à un ILS créateur d'un nouveau signe, nous revenons sur les réponses du Sourd qui autorise l'interprète et les médiateurs entendants à faire acte d'innovation lexicale. Car, s'il est vrai qu'il les laisse créer des signes, ses réponses démontrent qu'il n'en utilise aucun, et qu'il n'en diffuse pas non plus... Nous arrivons à la conclusion qu'en définitive il ne tient pas compte de ces créations. Nous nous sommes demandés si par la question « *Un ILS peut-il créer un néologisme ?* » [/NEOLOGISME/ /INTERPRETE/ /CREER/ /PUET/ ?], la personne interrogée n'a pas compris : « *Arrive-t-il qu'un interprète invente un nouveau*

signe ? ». Ce qui expliquerait que la personne avance la participation des interfaces et des éducateurs spécialisés puisqu'elle les aurait vu en faire. A cette question, nous n'avons reçu aucune information nous permettant de répondre.

Les deux autres Sourds quant à eux n'acceptent pas qu'un ILS fasse ce type de création. L'un justifie sa prise de position en portant son argumentation sur l'identité de l'interprète : pour lui cela induit une confusion. Il n'y a plus moyen de savoir si la personne qui traduit est entendante ou non. Ceci étant très troublant, sa confiance disparaît.

Pour l'ensemble des personnes sondées, il n'est pas question d'utiliser les signes créés par l'ILS. En effet, ils justifient leur opinion par la manière dont se déroule la création lexicale au sein de leur communauté où tout est dans l'échange, chose que ne fait pas l'interprète quand il crée un signe. Ce dernier fait figure de « *signe sauvage* » car non validé par les Sourds. De plus, ils émettent un doute certain concernant l'aptitude des entendants à créer des signes iconiques. Certains justifient cette affirmation en avançant que le français bloque la création visuelle.

Cependant, si l'ILS participe à une recherche de création lexicale dans un groupe mixte (Sourds et entendants), ceci ne leur semble pas incompatible, bien que cela ne soit pas le rôle premier d'un interprète.

Quand les Sourds aperçoivent un nouveau signe transmis par un interprète, ils se montrent prudents et s'enquière de la provenance. Si le néologisme est issu d'une autre région, et qu'il est validé par la communauté Sourde qui y réside, alors c'est un plaisir pour eux de l'ajouter à leur lexique car ils estiment que cela participe à l'enrichissement de leur langue. C'est pourquoi, les Sourds reconnaissent que les ILS ont un rôle important dans la diffusion des néologismes.

Conclusion :

Ainsi, le traitement de la néologie en Langue des Signes Française est déterminé par plusieurs facteurs. Ceux-ci émanent en partie de l'Histoire de la communauté Sourde, ce qui influence directement sur les interprétations que réalisent les interprètes en Langue des Signes. Cependant, nous avons vu que, bien qu'il ne soit pas toujours aisé de traduire lorsqu'il manque du lexique, l'interprète parvient à remplir son rôle en usant de diverses techniques compensatrices comme la dactylogogie, la périphrase et le code commun. Ces diverses techniques peuvent participer à la création de néologismes dans et par la communauté Sourde.

Au terme de cette recherche, nous avons pu établir avec les éléments à notre disposition, que cette question sur la néologie est loin d'être entièrement éclaircie. Les ILS ne sont pas tous du même avis, et les frontières entre ce que les Sourds permettent ou non ne sont pas toujours très nettes. Cependant, leur volonté de conserver la maîtrise de leur langue n'est plus à démontrer. Et, même s'ils autorisent les ILS à participer d'une certaine manière à l'enrichissement du lexique, il semble que la communauté Sourde n'estime pas que cela soit dans la première fonction de l'interprète.

Enfin, concernant la deuxième question que nous nous posions au début de cette recherche, à savoir si l'ILS participe la diffusion des néologismes, il semble établi que les deux parties confrontées au problème soient d'accord sur ce point : cela est bien dans les missions de l'interprète. Cependant, comme la LSF ne possède pas encore d'écriture véritable, nous pouvons nous demander comment les interprètes pourront échanger efficacement sur le sujet. Peut-on espérer que les nouvelles technologies, comme la visio-interprétation, pourront relier les ILS de l'hexagone et leur permettre d'échanger leur savoir ? Est-il envisagé de créer des sessions de rencontre ayant ce sujet pour thème ? Si cela est mis en place, la communauté Sourde y participera-t-elle ?

Bibliographie :

Romans et ouvrages :

- ✓ MOTTEZ, Bernard, « *Les Sourds existent-ils ?* », L'Harmattan, 2006
- ✓ PELLETIER, Armand, DELAPORTE, Yves, « *Moi, Armand, né sourd et muet...* », Terre Humaine, Plon 2002
- ✓ ROBERT, Paul, « *Le Petit Robert* », Dictionnaire LE ROBERT PARIS, mars 1995.
- ✓ SELESKOVITCH, Danica, LEDERER, Marianne, « *Interpréter pour traduire* », collection TRADUCTOLOGIE, DIDIER ERUDITION, 4^{ème} édition, 2001
- ✓ « *La Langue des Signes* », Histoire et Grammaire, Tome 1, IVT Editions, 1983
- ✓ « *Préhistoire, Vocabulaire bilingue LSF / Français* », Lex'signes, Monum, éditions du patrimoine, Paris 2006.

Magazine :

- ✓ « *Journal de l'AFILS* », numéros 58 et 59

Sites Internet :

- ✓ www.gestes.org, Accueil > Publications et recherches > *Du néologisme en langue des signes française Conférence de Guy Bouchaudeau (le 22 mars 1993)*, le 27 mars 2006
- ✓ Deaf_France@yahoogroupes.fr
- ✓ Forum_Interp_LSF@yahoogroupes.fr

ANNEXE 1 :

Français signé :



JE



AIMER



ALLER



PROMENER,



PEUX



TU



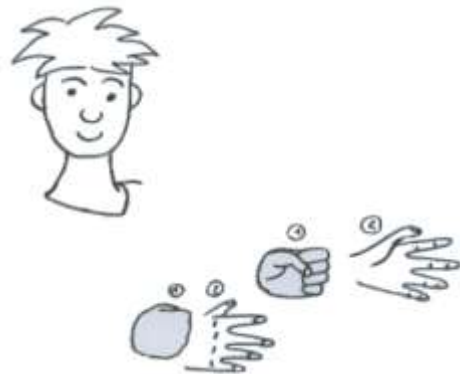
ME



PRETER



TON



VELO ?

LSF:



ENVIE



PROMENER,



VELO



TON



PRETE



PEUX ?

ANNEXE 2 :

Questionnaire pour les interprètes en LSF

Thème : les néologismes

Renseignements divers :

Sexe :

Interprète diplômé : si oui, de quelle école ?

Nombre d'année(s) d'expérience :

Région d'exercice :

Concernant les néologismes :

Dans quelle(s) situation(s) pensez-vous avoir vu le plus grand nombre de nouveaux signes ?

- en formation professionnelles ?
- dans le domaine médical ?
- en institut spécialisé ?
- en recherche d'emploi ?
- à l'occasion de congrès ?

- autre ?

Lorsque vous vous trouvez dans une situation où un besoin de vocabulaire spécifique (en LSF) se fait sentir de manière récurrente, quelle est votre attitude (code commun, utilisation de périphrase, initialisation,...) ?

Avez- vous été amenés à créer de nouveaux signes ?

Si oui, pourquoi ?

Estimez-vous que cette création relève des compétences de l'interprète en L.S ?

Pourquoi ?

Lorsqu'un nouveau signe apparaît, qu'elle est votre réaction vis- à- vis de sa diffusion :

- le diffusez- vous immédiatement ?
- ou attendez- vous de le voir utilisés par :
 - plusieurs sourds ?
 - d'autres interprètes ?
 - autre ?

Quelle est, de manière générale, votre avis sur les néologismes ?

Profil				Néologismes					
homme	femme	formation	expérience	lieu	formations prof.	domaine médical	institut spécialisé	rech. d'emploi	congrès
	X	SERAC	2	Savoie	oui	oui			
	X	ESIT	15	34	oui				oui
	X	SERAC	3	Toulouse	oui			non	
	X	Lille 3	6 mois	Alsace	oui	oui			
	X	SERAC	6 mois	I de France					
X		SERAC	1,5	I de France	oui	oui	oui	?	oui
	X	SERAC	16	Nord, O, Centre	oui		oui		
	X	SERAC	1	Lyon	oui	oui			
X		SERAC	2	Nord			oui		oui
	X	SERAC	15	Poitou					
	X	SERAC	6	I de France	oui		oui	non	non
Diffusion									
néologisme (suite)									
autre	création	immédiate	attente		Est-ce de la compétence de l'ILS?				
			autre interprète	sourds					
	code commun	oui	oui	oui	oui	non			
	oui, avec les sourds	non	selon l'ILS	oui	non				
	code commun	oui			certains peuvent				
	code commun	oui	oui	oui	non				
	oui, mais à éviter	non	selon l'ILS	oui	oui				
	code commun			oui	non				
	refus			oui	oui				
	code commun ou avec sourds	non		oui	oui				non, sauf en groupe de travail avec sourd(s)
	code commun			oui	oui				non
scolaire, vie quotidienne	oui	oui		oui	oui				non, sauf en qualité de locuteur de la LSF
	non	oui		oui	oui				oui
		oui		oui	oui				non

ANNEXE 4 :

(L'écriture initiale a été conservée).

Début des débats

1

Envoyé: dimanche 2 avril 2006 14:05

Part de: « A »

A: AFILS; Forum ILS

Objet : [Interprètes LSF] recherche de signe

Bonjour, quelqu'un a t- il un signe pour le mot ERGONOME (ERGONOMIE) ???

Merci

« A »

2

Message du 02/04/06 17:49

De : « B »

A : Forum_Interp_LSF@yahoo groupes.fr

Copie A :

Objet : [Interprètes LSF] RE: [Interprètes LSF] recherche de signe

Oui

« B »

3

Selon « C » :

Bonjour,

j'ai un signe officiel créé par les sourds mais encore peu répandu: [index en crochet de la main dominante qui fait un mouvement horizontal vers le tranchant de la main dominante plate en position de "table"]x2, en fait comme une personne assise qui avance et recule vers la table.

« C »

4

« D ».com a écrit :

Bonjour,

Configuration index main dominante recourbée, pouce sorti(Comme C avec majeur annulaire auriculaire recourbés). Le pouce (toujours doigts en forme de C) touche le front X2. Signe peu usité mais officiel car terme technique peu connu du public sourd, origine Pays de la Loire plus spécifiquement Le Mans.

« D »

5

From: « E »

To: Forum_Interp_LSF@yahoo groupes.fr

Sent: Tuesday, April 04, 2006 8:49 PM

Subject: [Interprètes LSF] RE: [Interprètes LSF] Re:[Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] RE: [Interprètes LSF] recherche de signe

De notre côté, dans le sud-est, on a vu le même que celui de « C » :

" [index en crochet de la main dominante qui fait un mouvement horizontal vers le tranchant de la main dominée plate en position de "table"]x2, en fait comme une personne assise qui avance et recule vers la table. "

« E »

6

Envoyé : mardi 4 avril 2006 21:13

À : Forum_Interp_LSF@yahoo groupes.fr

Objet : [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] RE: [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] RE: [Interprètes LSF] recherche de signe

Hello,

Je l'ai vu également à Paris mais encore très peu répandu... moi j'utilise encore une périphrase "personne qui adapte le poste à la personne" ou "personne qui adapte le matériel à la personne" en fonction du contexte...

« F »

7

« B » a écrit:

Bonsoir,

Ce n'est pas que l'idée d'un dictionnaire ou d'une bibliothèque virtuel me déplaît, au contraire, j'adore lire les explications et essayer de reproduire le signe en me disant tiens si on maîtrisait le Sign Writing ou un autre système d'écriture de la L.S., ce serait certainement plus simple à évoquer car la description de la langue des signes par écrit est une question intéressante et/ou, en tous cas, compliquée. Quoi qu'il en soit, je pense que ce genre de questions trouverait mieux sa place dans un forum comme deaf France. Même si je n'ai rien contre le fait qu'on puisse se poser ces questions au milieu d'autres mais là, du coup, c'est au milieu de pas grand-chose. Mais l'actualité de l'interprétation n'a peut être pas, en ce moment, d'autres thèmes d'échanges et de réflexions. On pourrait peut être se positionner par rapport au C.P.E. (non, j'déconne pas!) ou, en tous cas, voir quelles sont en France les autres types de contrats précaires dont bénéficient les collègues. Des questions sur les différentes conventions collectives avaient également été soulevées à un moment mais ... Et puis, il avait également l'idée d'une Université d'Automne qui avait vu le jour et dont on ne lit plus rien. Est-ce en cours? Bref, peut être était-ce un mail de trop de ma part, ce ne serait pas la première fois mais bon, j'avais envie d'écrire cela.

Bonne soirée

« B »

8

Date: Tue, 4 Apr 2006 22:50:15 +0200

De: « F »

Répondre à: [Forum Interp LSF@yahoogroupes.fr](mailto:Forum_Interp_LSF@yahoogroupes.fr)

À: [Forum Interp LSF@yahoogroupes.fr](mailto:Forum_Interp_LSF@yahoogroupes.fr)

Objet: [Interprètes LSF] RE: [Interprètes LSF] RE: [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] RE: [Interprètes LSF]
Re: [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] RE: [Interprètes LSF] recherche de signe

.. .

« F »

9

Date: Wed, 5 Apr 2006 06:09:33 EDT

De: "G"

À: [Forum Interp LSF@yahoogroupes.fr](mailto:Forum_Interp_LSF@yahoogroupes.fr)

Répondre à: [Forum Interp LSF@yahoogroupes.fr](mailto:Forum_Interp_LSF@yahoogroupes.fr)

Objet: [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] RE: [Inter...

L'un n'empêche pas l'autre !!! La question du lexique n'est qu'un avatar du métier (central en début de carrière j'imagine, mais mineur au long cours), et c'est effectivement du côté du forum des sourds que les réponses les plus pertinentes seront données, sans quoi, on va faire exactement l'inverse de ce que font les dictionnaires, lesquels ne font qu'entériner un usage collectif et non inventer en le répertoriant un lexique .. Quid est des "courriels", "épinglettes", et autres innovations de tout poil... Se retrouver avec un signe "peu répandu" (quel sens de l'euphémisme!) c'est trouver une solution pour soi (ce que j'appelle "botter en touche"), mais pas forcément efficace pour la personne sourde pour laquelle vous interprétez... Mais je comprends que par ailleurs, il n'y ait pas lieu de réinventer le fil à couper le beurre tous les jours...

Attention cependant à ne pas passer à côté de notre mission, (à savoir interpréter un message en langue A en un message en langue B) en se limitant à traduire une langue A en langue B...

10

Date: Wed, 5 Apr 2006 10:27:18 +0200 (CEST)

De: « H »

À: Forum_Interp_LSF@yahoogroupes.fr

Répondre à: Forum_Interp_LSF@yahoogroupes.fr

Objet: [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] RE: [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF]

Re: [Interprètes LSF] RE: [Interprètes LSF] recherche de signe

Et bien moi ça m'intéresse les échanges sur le lexique

« H »

11

Date: Thu, 6 Apr 2006 18:45:05 +0200

De: "F"

À: Forum_Interp_LSF@yahoogroupes.fr

Répondre à: Forum_Interp_LSF@yahoogroupes.fr

Objet: [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] RE: [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF]

Re: [Interprètes LSF] RE: [Interprètes LSF] recherche de signe

Sacré « B »...

Pour répondre à ton courriel je pense que les idées des uns et des autres sont les bienvenues, il importe de conserver la pluralité des pensées. Je ne pense pas qu'il y ait "un mail de trop"...écrire, s'exprimer c'est s'exposer. S'exposer est un acte courageux. Je pense que les désaccords enrichissent la pensée, les éclairages et expériences des uns et des autres aussi. Tous les thèmes peuvent être abordés, il n'y a pas d'ordre et j'espère de jugement, c'est la souplesse que j'apprécie dans ce forum. Pour ce qui concerne les signes que je donne je tiens à préciser que ce ne sont pas des néologismes institutionnels ou de comptoir. C'est du vu parmi les locuteurs sourds professionnels ou non professionnels médico-sociaux ou autres. Ce pourquoi je cite en partie la source régionale voire locale, je ne sais s'ils sont valables je ne suis pas compétente pour le dire je vois c'est tout. Le projet de les soumettre à Deaf France est on ne peut plus valable et évident. Mais c'est bon de le rappeler pour éviter toute confusion ou mauvaise interprétation. CPE pourquoi pas ? CC oui bien sur....depuis la tentative bretonne (des ex-interprètes bretons soit qui ont cessé le métier soit qui ont déménagé dans d'autres régions) de 1999 qui n'a pas aboutie pour la CC66 de l'eau a coulé dans le syndicat des employeurs qui en profitent pour remanier en douceur. la CC51 (la nouvelle remaniée je ne suis pas au clair). Mais le sujet reste open. Mais...qu'en dit le syndicat des interprètes en LSF ? Pour le syndicat des interprètes experts judiciaires et traducteur (toutes langues) pas de convention collective mais une réflexion sur les conditions de travail déjà abordée à plusieurs reprises. En conclusion peut importe la langue le combat est exactement le même. Oui université d'automne organisée par l'Afils pour tous les interprètes iremember. Veux tu participer à l'organisation ? Pour ma part

n'étant pas membre de l'Afils j'attends de savoir si je peux faire tout de même partie du groupe qui organiserait... Wait and see...

« F »

12

Date : Thu, 6 Apr 2006 18:48:28 +0200

De : « F »

À : Forum_Interp_LSF@yahooogroupes.fr

Répondre à : Forum_Interp_LSF@yahooogroupes.fr

Objet : [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] RE: [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] RE: [Interprètes LSF] recherche de signe

« E »,

Attention à ne pas confondre ergonome et ergothérapeute...

« F »

13

Date: Thu, 6 Apr 2006 19:41:05 +0200

De : « E » À : Forum_Interp_LSF@yahooogroupes.fr

Répondre à : Forum_Interp_LSF@yahooogroupes.fr

Objet : [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] RE: [Interprètes LSF] recherche de signe

Ergothérapeute, j'aurai ajouter "soigner" instinctivement je crois..... il faut que j'arrête de me fier trop à mon instinct et jette un oeil dans le dico de temps en temps héhéhé!!!

14

Date: Thu, 6 Apr 2006 20:03:54 +0200

De : « B »

À : Forum_Interp_LSF@yahooogroupes.fr Répondre à : Forum_Interp_LSF@yahooogroupes.fr

Objet : [Interprètes LSF] RE: [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] RE: [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] RE: [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] RE: [Interprètes LSF] recherche de signe

Salut et content de te lire,

Pour ce qui est de l'université d'automne, il semble que d'après mes sources, les interprètes comme toi et moi (non afils donc) ne soient pas admis au comité d'organisation. Ca n'a rien d'officiel ni d'étonnant non plus. Pour ma part, je laisse tomber cette idée d'université d'automne mais reste disponible pour continuer à réfléchir avec les collègues sur un événement comme celui-ci et sur l'interprétation, quelque soit la façon dont on aborde la question, ça m'intéresse.

Je suis d'accord, bien évidemment sur l'aspect démocratique de ce forum et je n'en rajouterai pas sur les discussions précédentes. Le syndicat des interprètes dis tu... ça existe encore ça?

Bon, en tous cas, merci, à bientôt et juste pour finir sur les CC; elles dépendent des structures qui nous embauchent et donc, en tant que salarié, difficile de faire quelque chose. Lorsque c'est un service d'interprète qui nous embauche, il doit y avoir une CC plus adaptée que la 66 ou d'autres. A Toulouse, Interpretis a adopté la convention des prestataires de service. Je n'ai pas les références exactes là, mais je peux trouver ça.

A+

« B » **15**

Selon « I » :

bonjour à tous,

Je fais également partie de ceux que les échanges sur le vocabulaire intéresse.

Les remarques de certains sur le fait qu'il faille demander aux personnes sourdes sont à mon avis pertinentes, mais n'oublions pas que les sourds eux mêmes sont à l'origine de signes qui ne sont pas nécessairement répandus. Les propositions des interprètes ne sont elle pas uniquement un relai de ces signes ? La situation serait de mon point de vue plus grave si les interprètes diffusaient sur ce forum 'leurs' signes. De plus, rien n'empêche d'informer la personne sourde que le signe utilisé n'est pas encore standard, mais à ce stade un signe utilisé dans d'autre lieux, qui semble correspondre à une réalité. J'espère encore longtemps profiter de ces échanges sur le vocabulaire, mais sans oublier d'essayer de les améliorer en multipliant les sources, en échangeant entre professionnels du domaines concerné, entre interprètes et entre sourds. Peut être également serait il intéressant de réfléchir à la manière dont un 'code' se transforme en signe standard.

bien à vous,

« I »

16

Date: Sun, 9 Apr 2006 16:47:31 +0200

De : « F »

À : Forum_Interp_LSF@yahoogroupes.fr

Répondre à : Forum_Interp_LSF@yahoogroupes.fr

Objet : [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] vocabulaire

Hum...j'ai pas tout compris...

les interprètes n'ont pas à créer de signes c'est ce que tu dis mais je rajoute forum ou pas (c'est vite dit mais tt le monde comprend)

2) relais des signes???? utilisation plutôt mais pas forcément...

3) as -tu un chouillas de connaissance linguistique ?

Informé la personne sourde que le signe n'est pas standard ??? es-tu prof de lsf ?

Je l'avoue j'ai pas tout compris....

ps :pour les messages précédents...je crois qu'il existe un forum Afils.

J'adore les interprètes qui bottent en touche....(humour)

« F »

17

Date: Sun, 9 Apr 2006 17:08:26 EDT

De: "H"

À: Forum_Interp_LSF@yahoogroupes.fr

Répondre à: Forum_Interp_LSF@yahoogroupes.fr

Objet: [Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] RE: [Interprètes LSF] RE: [Interprète s LSF] recher...

Bon, on se dirige vers un débat pro et anti « B » ... Ca me dérange un peu: on a déjà les cartés (néologisme ou barbarisme qui pour le coup n'interpelle personne quant à son interprétation), va-t-on aussi radier les non conformes.. Ca me rappelle de sales temps historiques même si cela n'a jamais évoqué je le lis en filigrane...

18Date: Mon, 10 Apr 2006 14:42:32 +0200

De : « E »À : Forum_Interp_LSF@yahoogroupes.fr

Répondre à : Forum_Interp_LSF@yahoogroupes.fr

Objet : [Interprètes LSF] Re: vocabulaire

Sans être linguiste ou prof de LSF nous sommes par notre fonction "relais de signe"; Par notre position nous sommes des vecteurs de la diffusion d'un signe. Des signes se créent dans des formations, des interprètes les reprennent les réutilisent dans d'autres cadres et des sourds à leur tour les reprennent et ainsi de suite....

Une majeure partie du vocabulaire de psy existe comme ça, les signes ont été créés par des sourds en formation d'éduc spé à l'EFPP (Ecole de formation psycho pédagogique), repris par les interprètes et réutilisés lors de conf. qui traitaient de sujet psy et repris par le public sourd. Certains sont restés et sont devenu des signes "officiels" et d'autres moins appropriés ont disparu et ont été remplacé par d'autres.

Parfois certains signes ponctuels sont créés entre l'interprète et le sourd pour répondre à une situation donnée et ce signe nous paraît tellement "évident" que nous le réutilisons dans un autre contexte ou avec une autre personne sourde, ce signe est ensuite repris, utilisé, diffusé ou pas....

« E »

19

Date: Mon, 10 Apr 2006 15:02:35 +0200

De : « B »

À : Forum_Interp_LSF@yahoogroupes.frRépondre à : Forum_Interp_LSF@yahoogroupes.fr

Objet : RE: [Interprètes LSF] Re: vocabulaire

Je pense qu'on s'interroge fortement ici à l'évolution de la langue et de ce qui peut ou pas motiver l'apparition d'un signe.

SI nous sommes "vecteurs de diffusion", nous sommes également acteur dans la création de néologismes. Alors, peut être pas dans tout le processus de création d'un néologisme et sûrement pas sur tous mais, dans la mesure où nous sommes parfois au cœur de cette problématique, nous participons, je pense, fortement à l'apparition de certains signes qui seront repris ou pas.

On peut se poser la question suivante : un objet non nommé existe-t-il ?

Pour certains non, puisque c'est le fait de nommer qui "donne vie" à celui-ci.

Ensuite, on a parfois besoin, dans des domaines spécifiques, de nommer des concepts fondamentaux et inédits pour des raisons pratiques d'interprétation. Le fait d'enfermer parfois un concept dans un signe peut également montrer ses limites. Bon, je balance un peu mes idées comme ça, à la volée... Je crois pour finir que certains collègues ont fait un travail de recherches sur les néologismes, peut être devrions nous les consulter.

D'ailleurs, ça existe peut-être déjà, mais est-ce que l'afils a une bibliothèque? Je pense en fait à des étagères dans lesquelles on trouverait les mémoires et les écrits effectués par les interprètes dans le cadre de leurs études d'interprètes ou d'autres travaux.

« B »

20

Date: Mon, 10 Apr 2006 18:24:34 +0000 (GMT)

De : « I »

À : Forum_Interp_LSF@yahoogroupes.fr Répondre à : Forum_Interp_LSF@yahoogroupes.fr

Objet : RE: [Interprètes LSF] Re: Interprètes LSF] Re: [Interprètes LSF] Re: vocabulaire

Désolé pour l'incontestable maladresse de mes propos, dans leur forme, tout du moins. Cependant, je persiste à croire que l'échange sur le vocabulaire sur ce forum peut devenir un outil indispensable.

Ton point 1) reste obscur pour moi, aussi n'essayerai-je pas d'y répondre. (tt le monde comprends, je dois donc comprendre que je suis face à mes limites...)

Sur le 2), si le mot n'est peut être pas le plus juste, je crois qu'il correspond à une réalité. Alors, vecteur ? Relais ? ...?

Sur le 3), je dois étaler avec humilité une ignorance significative en linguistique. Cependant, j'ai réfléchi à la question de l'apparition de néologismes pour la rédaction de mon mémoire. Un chouia...mal utilisé certainement, mais l'utilisation de ce forum pour échanger sur le vocabulaire serait (est) certainement un catalyseur de néologismes.

Quant à la qualité de prof de Isf, elle n'est certainement pas mienne. Mais je dois avouer (dois je en avoir honte), que j'échange avec mes collègues sourds, interprètes sur le vocabulaire en langue des signes. A l'occasion de certaines interventions, des codes se créent... et disparaissent. D'autres me sont proposés ... et vivent plus longtemps. Il existe un avant et un après l'intervention, et si je m'arrêtais aux connaissances acquises lors de ma formation, j'aurais certainement abandonné le métier de par mon incompetence. Oui, j'informe les usagers du caractère non standard de certains signes, et cela ne fait pas le moins du monde un prof de Isf.

Voilà, peut être ai je été plus clair, peut être pas. Si malgré tout mes propos restaient flous, je me ferai un plaisir d'essayer de les clarifier à nouveau. Cent fois sur le métier....

Bien à vous

« I »

ANNEXE 5 :

Questionnaire pour les usagers sourds d'interprète en LSF

Thème : les néologismes (nouveaux signes)

Renseignements divers :

Sexe :

Age :

Profession :

Ville :

Connaissez-vous les néologismes ?

A votre avis, qui doit inventer les nouveaux signes ?

- les personnes sourdes ?
- les interprètes en LSF ?
- autre (préciser) ?

Si un interprète en LSF invente un nouveau signe, quelle est votre réaction ?

- ça ne vous gêne pas ?
- vous utilisez ce signe auprès de vos amis, vos collègues sourds ?
- vous n'êtes pas d'accord ?

- vous refusez d'utiliser ce signe ?
- vous inventez un autre signe ?
- autre (précisez) :

Avez- vous déjà inventé de nouveaux signes ?

- si oui, quel(s) signe(s) et pourquoi ?
- si non, pourquoi ?

Comment faites- vous pour inventer un nouveau signe ?